



PROJET D'ETABLISSEMENT 2025-2030

Institut Médico- Educatif (IME) LE PRE
D'ORIENT

Actualisé et validé le 27/02/2025

Introduction : enjeux et finalités du Projet d'Établissement

(Présentation en FALC en annexe)

Document obligatoire par la loi 2002-2, le projet synthétise la démarche entreprise par la gouvernance et les équipes d'analyser le projet existant, le fonctionnement de l'établissement, d'évaluer le degré d'atteinte des objectifs fixés en amont, de les confronter aux besoins des personnes accompagnées, pour permettre de définir la feuille de route pour les cinq ans à venir.

L'IME le Pré d'Orient est confronté, aujourd'hui, à des enjeux importants, tels que :

- Répondre à une demande croissante sur le territoire de personnes sans solution.
- L'accueil de jeunes avec des profils et des âges différents.
- L'accompagnement d'un nombre croissant de jeunes avec des troubles autistiques ou des troubles du comportement associés à une déficience intellectuelle
- L'accompagnement de jeunes présentant une double vulnérabilité, handicap et sociale
- L'équilibre entre un accompagnement individualisé et une organisation collective.
- Un accompagnement plus inclusif et la promotion de l'inclusion au sein de la société
- La qualité de l'accompagnement éducatif, pédagogique, thérapeutique et paramédical.
- Le développement de la notion de qualité, d'évaluation et de contrôle.

Ces enjeux ont été le socle de la réflexion pour élaborer ce projet, tout en plaçant la personne accompagnée au centre du dispositif afin de lui apporter une réponse au plus près de ses besoins.

Outil de garantie des droits des usagers, il définit des objectifs en matière de qualité de l'accompagnement et des soins, et les modes d'organisation et de fonctionnement pour les atteindre.

Outil de conduite de changement, il s'appuie sur un plan d'action et des fiches d'actions ayant des indicateurs de suivi et d'évaluation. Le plan d'action intègre les objectifs du CPOM. Il est ainsi revu régulièrement pour évaluer et d'ajuster les méthodes d'accompagnement mobilisées afin de répondre au mieux aux politiques sociales et besoins des personnes accompagnées.

Outil de management, il permet aux professionnels de repérer à la fois le sens de leur action et leur place dans l'organisation. Les professionnels s'approprient ainsi les évolutions auxquelles ils vont participer les objectifs et moyens affectés à cette évolution.

Les conditions de mise en œuvre du projet d'établissement ont été aussi pensées pour que la qualité de l'accompagnement s'articule avec la qualité de vie au travail, et ainsi permettre aux professionnels d'être dans les meilleures conditions pour exercer leurs missions et trouvent du sens à leur action.

Outil qualité, il s'inscrit donc dans un processus d'amélioration continu, en lien étroit avec les démarches d'évaluation et de qualité.

Synthèse construite à partir des réflexions régulières que les professionnels entreprennent en réunion de fonctionnement ou en groupes de travail, il synthétise le travail d'analyse pour penser et conjuguer leurs fonctions et mettre ainsi en cohérence leurs actions, pour une réelle interdisciplinarité.

Document de référence, il régule les actions avec les partenaires les autorités et les collectivités publiques

Outil de communication, il est la pièce d'identité de l'établissement, mise à disposition des personnels, des partenaires, des personnes accompagnées et de leurs familles.

Pour cela, nous le voulons accessible et opérationnel.

Le projet d'établissement s'articule avec un ensemble de documents institutionnels au sein de l'IME et qui ont leur propre cycle de revue : *projet associatif, livret d'accueil, règlement de fonctionnement, procédures qualité, document unique d'évaluation des risques professionnels, fiches de poste ...*

Le projet d'établissement a été transmis au conseil d'administration pour sa validation et présenté au CVS pour information et consultation. Conformément à la législation, il est établi pour une période de 5 ans et sera revu à l'issue de cette période.

Sommaire

Introduction : enjeux et finalités du Projet d'Établissement	2
1ère partie : Identité de l'IME et fondements de notre intervention	4
I. Présentation de l'Association	4
II. Présentation de l'IME le Pré d'Orient	7
III. Fondamentaux de l'accompagnement	11
2ème partie : besoins du territoire & constats du terrain	17
I. Besoins issus du Schéma Régional de Santé	17
II. Plan Inclus'If 2030 : solutions nouvelles et transformation de l'offre.....	17
III. Focus sur le département des Yvelines.....	18
IV. Profils des personnes accompagnées par l'IME.....	20
3ème partie : Description de l'offre de service	23
I. Présentation de l'offre de service (selon la nomenclature SERAFIN-PH)	23
II. Un accompagnement construit avec et pour les personnes accompagnées	30
III. Les ressources transversales mises en œuvre au service de l'accompagnement.....	33
4ème partie : Partie prospective (trajectoire 2025-2030)	41
I. Synthèse évaluative du projet d'établissement précédent.....	41
II. Définition des axes stratégiques et plan d'actions	45
Annexes	50

1ère partie : Identité de l'IME et fondements de notre intervention

I. Présentation de l'Association

1. Histoire de l'AIES

L'AIES, association loi 1901, a été créée en 1968 sous la dénomination d'AMURESOPT (Association Municipale pour la Réinsertion Sociale et Professionnelle) à l'initiative de la municipalité de Trappes pour répondre aux besoins des familles sans solution d'accueil et de prise en charge de leurs enfants en situation de handicap.

En 1995 l'AMURESOP devient « AIES » Association pour l'Insertion, l'Éducation et les Soins.

En 2004 l'AIES réaffirme ses valeurs et sa vocation en revisitant son projet associatif :

- Développer des actions en matière d'éducation, de soins, d'aide et de soutien, d'inclusion scolaire, sociale et professionnelle auprès d'enfants, d'adolescents et d'adultes en situation de handicap.
- Venir en aide par l'information aux personnes en situation de handicap et à leurs familles.
- Informer et sensibiliser le grand public sur les problèmes du handicap, de l'isolement et de l'exclusion.

L'association poursuit son développement par la création de nouveaux établissements (EMPRO, SESSAD). En 2016, l'AIES fusionne avec l'APEDIX de la Celle Saint-Cloud, et ainsi intègre 3 établissements supplémentaires : l'IME « Le Pré d'Orient », le SESSAD 1 « Le Pré d'Orient » et le SESSAD 2 « Les Djinns ». L'association est alors composée de 8 établissements et services sur le département des Yvelines.

Ces dernières années, l'association complète son offre, pour répondre aux besoins pluriels du territoire : 2017 : création d'un SESSAD – ITEP (2017) et d'une unité mobile, le SESSAD UMEAS (2022)

L'AIES développe aussi des solutions tournées vers l'inclusion, telles que les Unités d'Enseignement Externalisées au sein des établissements, l'ouverture du restaurant d'application ouvert au public « le 12 heures » en 2007 et en 2024, un dispositif de logement inclusif, HAPY – Habitat Accompagné et Partagé en Yvelines, porté par le Pôle Adulte.

2. Organisation actuelle de l'AIES

L'Association gère actuellement 10 établissements et/ou services et un dispositif d'habitat inclusif, répartis en trois Pôles sur le territoire des Yvelines. Ce sont près de 370 personnes en situation de handicap qui sont accompagnées au quotidien par plus de 190 professionnels.

L'association a contractualisé en 2023, un CPOM avec l'ARS et le Conseil Départemental des Yvelines en mai dernier.

La gouvernance de l'association soutient le lien permanent avec les enjeux du territoire : 4 élus politiques au sein des bassins de vie de l'association sont membres de droit du conseil d'administration de l'AIES, en plus des 8 membres élus.

Le siège social de l'AIES est, depuis 2024, au 38 Bd Cézanne à Guyancourt dans des locaux plus adaptés, pour accueillir une équipe étoffée de deux nouvelles directions support, Direction des Ressources Humaines et Direction Administrative et Financière.

3. Les grandes lignes du projet associatif 2022-2025

Le projet associatif couvre la déclinaison des valeurs fondatrices sur lesquelles l'AIES appuie son action et donne un sens à sa mission. Document socle de l'Association, il définit la stratégie, les objectifs prioritaires et les moyens que l'association entend mettre en œuvre pour atteindre les buts qu'elle s'est fixés.

Les principes fondamentaux de l'Association.

Pour l'exercice de ces missions, l'AIES se réfère à quatre principes fondamentaux autour de :

- L'UNITE, la SINGULARITÉ et le DROIT à la DIGNITÉ de la personne en situation de handicap quelle que soient ses besoins et son autonomie : elle doit être associée, par tous moyens possibles, aux choix et orientations concernant son parcours de vie ;
- Dans le RESPECT DE L'INTÉGRITÉ PHYSIQUE et PSYCHIQUE de la personne en situation de handicap en favorisant la bienveillance. L'AIES entend respecter chaque individu par l'affirmation de sa personnalité et de sa citoyenneté. Elle recherche avant tout ses richesses et ses capacités potentielles. Elle entend lui offrir l'accompagnement le mieux adapté en matière d'éducation, d'accès aux soins, de participation à la vie sociale, dans le respect de ses choix spirituels et idéologiques ;
- La MOBILISATION des ÉNERGIES et des COMPÉTENCES, par le recours à des professionnels qualifiés pour apporter à chacun des réponses adaptées. Afin de répondre à ses attentes, l'Association favorise l'accès aux formations spécifiques répondant aux besoins des personnes accueillies et veille au mieux-être des professionnels ;
- Une ÉVALUATION SYSTÉMATIQUE des besoins et des évolutions de la personne accompagnée, une analyse des réponses institutionnelles y compris des pratiques professionnelles et une amélioration continue de la qualité.

L'AIES a pour ambition d'être une des Associations de références dans le champ du handicap mental et psychique sur le département des Yvelines. Pour cela, et au-delà de la réaffirmation de la primauté donnée à la qualité de l'accompagnement des personnes accompagnées et à leur bien-être dans toutes nos actions, Elle se fixe six autres objectifs majeurs :

- Favoriser la visibilité associative et ancrage global.
- Accroître notre force de proposition, d'imagination et d'innovation auprès de nos instances de contrôle et de financement.
- Ne pas hésiter à s'ouvrir pour se renforcer
- Favoriser les relations professionnelles en interne sous l'impulsion du siège
- Développer l'attractivité de carrière pour les équipes professionnelles
- Renouveler nos forces vives associatives pour assurer la pérennité de notre Association

L'AIES inscrit, dans son projet, la volonté de proposer une variété de réponses en matière d'insertion sociale et professionnelle, adaptées aux besoins spécifiques de chaque personne en situation de handicap, d'éducation et de soins :

- Renforcer la pertinence des Projets Personnalisés d'Accompagnement aux besoins identifiés de la personne.
- Accentuer les évaluations des situations et des actions mises en place pour affiner la nature de l'accompagnement et des prestations
- Elaborer les projets individuels dans une approche pluri professionnelle, prenant en compte le choix de vie de la personne et de sa famille
- Associer la personne et sa famille à l'élaboration de son projet
- Développer les espaces d'expression collective des usagers et de leurs familles
- Contribuer à la totale inclusion dans la société des personnes accueillies
- Privilégier le maintien et le retour dans le milieu ordinaire avec d'autres interventions en subsidiarité

Pour des réponses adaptées

- Intervenir le plus précocement possible
- Développer les démarches en dispositif pour une réponse adaptée, transversale, diversifiée et coordonnée
- Réactivité à l'évolution des besoins par l'ajustement des agréments et de nouvelles réponses innovantes et souples

Plus spécifiquement pour les jeunes en situation de handicap, le développement de solutions nouvelles pour répondre aux besoins identifiés du territoire :

- Augmenter l'offre d'accompagnement IME et SESSAD
- Renforcer la compétence collective en termes d'accompagnement des jeunes DI et TSA
- Poser les prérequis d'un futur fonctionnement en plateforme qui s'appuiera sur les établissements existants à savoir IME et SESSAD
- Enrichir les différentes modalités de scolarisation, pour plus d'inclusion des jeunes en fonction de leur potentiel
- Conforter le maillage territorial et partenarial pour répondre aux situations complexes

II. Présentation de l'IME le Pré d'Orient

1. Identité de la structure

Nom établissement	IME le Pré d'Orient
Adresse	2 Chemin du Gui 78170 LA CELLE SAINT CLOUD
Téléphone standard	01.30.82.25.49
Mail établissement	ime.predorient@association-ies.fr
Statut juridique / Association Gestionnaire	Etablissement médico-social géré par l'Association IES située 38 Bd Cézanne 78280 GUYANCOURT
Capacité d'accueil	Accueil de jour en semi-internat de : 30 places pour jeunes avec déficience intellectuelle 10 places pour jeunes avec TSA
N° FINESS	780690244
Calendrier juridique	11/09/1972 ouverture de l'établissement 02/01/1994 arrêté initial autorisation de l'établissement : 02/01/2017 (fusion association APEDIX – AIES) 01/09/2024 (extension 5 places autisme + transformation de 5 places DI en places autisme)
Financement	Agence Régionale de Santé Ile de France, dans le cadre d'un CPOM signé en 2023

2. Histoire de l'IME

A l'initiative du maire de la ville de la Celle Saint Cloud, Monsieur DUCHESNE, l'association A.P.E.D.I.X., « Association pour la promotion des Enfants Déficients et Inadaptés de La Celle Saint Cloud », est fondée le 13 février 1971, sous le statut « loi 1901 ».

L'équipe municipale veut ainsi répondre à la demande de ses administrés de prendre en charge les enfants déficients intellectuels de sa commune et des communes avoisinantes. Elle « a pour but la création et la gestion d'un ou plusieurs établissements propres à mettre en œuvre, à l'aide de méthodes pédagogiques et médicales appropriées, l'éducation, le développement et l'intégration scolaire des enfants déficients intellectuels qui leur sont confiés ».

Des locaux sont construits et loués par la municipalité pour accueillir l'Institut Médico-Pédagogique. La Fondation « Perce Neige », présidée par Lino Ventura, complète le financement du projet.

L'Institut Médico-Pédagogique (IMP) « Le Pré d'Orient » ouvre officiellement ses portes le 11 septembre 1972, accueillant 50 enfants de 4 à 13 ans. Avec la refonte des annexes XXIV du décret de 1956, il devient Institut Médico-Educatif (IME) en 1989.

Il connaît de nombreuses modifications pour répondre à l'évolution des exigences du secteur médico-social et besoins des publics accueillis : il contribue ainsi, par le redéploiement de places à la création de deux SESSAD en des trois étapes, avec la création en 1991 de l'Espace Petite Enfance, future unité Arc-en-ciel, complété en 1994 avec l'Espace Enfance, pour constituer l'actuel SESSAD 1 Le Pré d'Orient. En 1997, l'offre est complétée par l'ouverture du SESSAD 2 « les Djinns », pour adolescents.

Avec le redéploiement des places vers les SESSAD, l'IME dispose désormais d'une capacité d'accueil de 35 places destinées aux jeunes de 4 à 16 ans présentant une déficience intellectuelle.

L'établissement intègre l'association AIES, à l'occasion de la fusion absorption de l'APEDIX par l'Association pour l'Insertion, l'Éducation et les Soins (A.I.E.S) de Trappes, effective au 1^{er} janvier 2017. L'IME et les SESSAD du Pré d'Orient constituent dorénavant le Pôle Enfance Adolescence Le Pré d'Orient, et complètent un Pôle Enfance Adolescence et un Pôle Adulte, majoritairement implantés sur Trappes et les communes environnantes.

Fin 2023, l'IME répond à un Appel à Manifestation d'Intérêt dans le cadre du plan Inclus'If 2030, et obtient une extension de 5 places destinées à des jeunes autistes ainsi que la reconnaissance de 5 places existantes au titre de l'accueil effectif de jeunes avec TSA.

L'autorisation d'ouverture de l'IME est désormais la suivante :

- 30 places pour jeunes avec une déficience intellectuelle
- 10 places pour jeunes autistes

Le cadre réglementaire permet désormais l'accueil des jeunes de 0-20 ans, pour éviter les ruptures de parcours. Le projet d'établissement reste centré sur les publics 4-16 ans et soutient les démarches d'orientation vers des établissements pour adolescents plus adaptés aux besoins des futurs adultes.

3. Le cadre législatif et réglementaire

L'établissement inscrit son action dans le cadre des lois qui régissent le secteur social et médico-social, notamment :



Le Code de l'Action Sociale et de la Famille (CASF) qui pose le cadre général des missions d'intérêt général et d'utilité sociale :

- *Évaluation et prévention des risques sociaux et médico-sociaux, prévention et lutte contre les maltraitances et les situations d'isolement, information, investigation, conseil, orientation, formation, médiation et réparation*
- *Protection administrative ou judiciaire de l'enfance et de la famille, de la jeunesse, des personnes handicapées, des personnes âgées ou en difficulté*
- *Actions éducatives, médico-éducatives, médicales, thérapeutiques, pédagogiques et de formation adaptée aux besoins de la personne, à son niveau de développement, à ses potentialités, à l'évolution de son état ainsi qu'à son âge*
- *Actions d'intégration scolaire, d'adaptation, de réadaptation, d'insertion, de réinsertion sociales et professionnelles, d'aide à la vie active, d'information et de conseil sur les aides techniques ainsi que d'aide au travail*
- *Actions d'assistance dans les divers actes de la vie, de soutien, de soins et d'accompagnement, y compris à titre palliatif*
- *Actions contribuant au développement social et culturel, à la pratique d'activités physiques et sportives et d'activités physiques adaptées, et à l'insertion par l'activité économique.*



La loi n°2002-2 du 2 janvier 2002, rénovant l'action sociale et médico-sociale, rappelle la pleine citoyenneté des personnes en situation de handicap accueillies, en réaffirmant leurs droits. Elle élargit les procédures d'organisation du secteur en développant l'évaluation, la coordination, la responsabilité des acteurs.



La loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, institue la notion d'accessibilité et de compensation du handicap.



La loi Hôpital, Patient, Santé, Territoire (Loi HPST) du 20 juillet 2009 fixe le nouveau contexte pour le secteur médico-social, la création des ARS et le schéma régional d'organisation médico-sociale.



Loi N° 2016-41 du 26 janvier 2016 relative à la Modernisation du système de santé



L'instruction DGCS/3B/2016/207 du 23 juin 2016 pour le développement des Unités d'Enseignement Externalisées



La Loi (référence) du 2 mai 2017 relative à la transformation de l'offre de l'accompagnement des personnes handicapées dans le cadre de la démarche « **une Réponse Accompagnée Pour Tous** » (RAPT)



La loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé (OTSS) confiant à la HAS l'élaboration d'un référentiel national d'évaluation.

L'établissement inscrit aussi son action dans le cadre des **Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles, (RBPP)** publiées par la Haute Autorité de Santé¹ (HAS), références incontournables, l'appui au questionnement, à l'évaluation des pratiques et à leur évolution.

Parmi lesquelles :

- ☞ « **Mission du responsable d'établissement et le rôle de l'encadrement dans la prévention et le traitement de la maltraitance** ». Anesm ; 2008
- ☞ « **La bientraitance : définition et repères pour la mise en œuvre** ». ANESM ; 2012
- ☞ « **Les attentes et le projet personnalisé** » ; ANESM ; 2012
- ☞ « **Qualité de vie, handicap : les problèmes somatiques et les phénomènes douloureux** » ; ANESM ; 2017
- ☞ « **Pratiques de coopération et de coordination du parcours de la personne en situation de handicap** » ; HAS ; 2018
- ☞ « **Autisme et autres troubles envahissants du développement : interventions éducatives et thérapeutiques coordonnées chez l'enfant et l'adolescent** » ; HAS ; 2012
- ☞ « **Les « comportements-problèmes » : prévention et réponses : au sein des établissements et services intervenants auprès des adolescents et adultes handicapés** » ; HAS ; 2016
- ☞ « **Les espaces de calme-retrait et d'apaisement** » ; ANESM ; 2016

4. Les espaces et les infrastructures

Année de construction : 1970

Catégorie : R- 4^{ème} catégorie

Surface actuelle totale : 1 416 m² (1 seul bâtiment sur 3 niveaux + sous-sol)

Surface actuelle disponible : 1 319 m² -> 1 360 m² (à partir de janvier 2024)

Le bâtiment est situé, dans le quartier de Beauregard, de la commune de la Celle Saint Cloud. Issue d'une volonté municipale, sa localisation, au cœur de la cité, présente de nombreux atouts :

- Proximité immédiate d'école primaire et de collège, ce qui permet des partenariats étroits qui seront renforcés par les perspectives de transformation de l'offre médico-sociale : évolution en forme de dispositif sur un territoire donné, partenariats pluri-institutionnels
- Proximité des transports, des commerces, pour travailler l'autonomie des jeunes accompagnés
- Proximité des infrastructures municipales pour l'accès aux loisirs, aux sports et à la culture

La localisation de l'IME vient soutenir l'inclusion des personnes en situation de handicap au cœur de la société.

Le bâtiment dispose d'un extérieur important (cour + espace paysagé avec jeux extérieurs) et le voisinage d'un bois qui est aussi utilisé par l'IME, dans le cadre de ses activités.

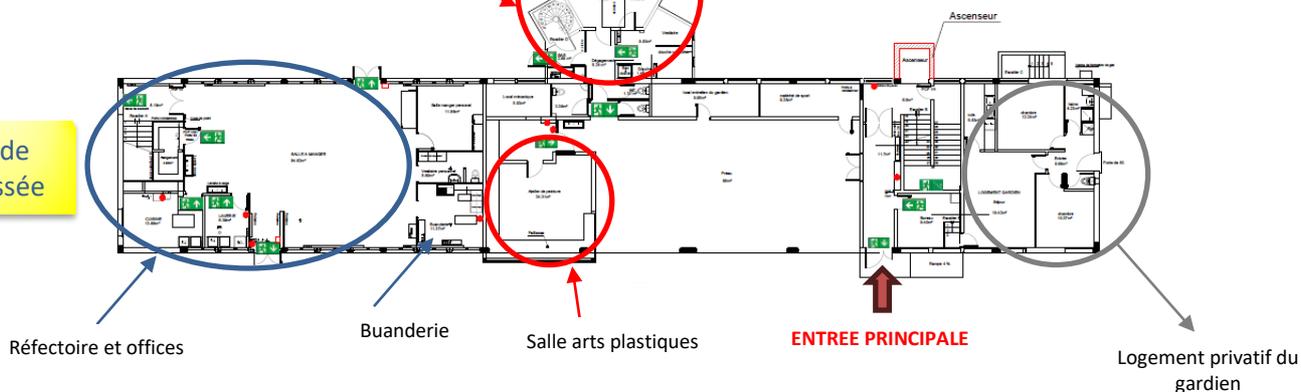
Par ailleurs, la commune de la Celle Saint Cloud est en proximité des axes routiers structurants qui permettent un accès facile et rapide, pour la mutualisation des locaux avec d'autres établissements, autour de projets communs.

¹ Les recommandations incluent celles éditées par l'ANESM qui a été intégrée à la HAS

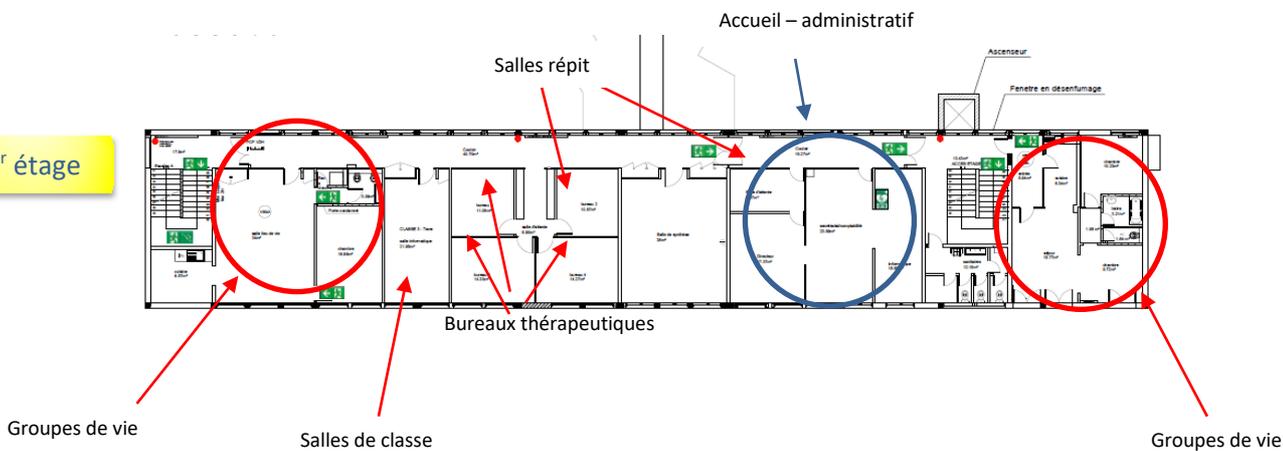
Espace de psychomotricité

Espace de stimulation sensorielle

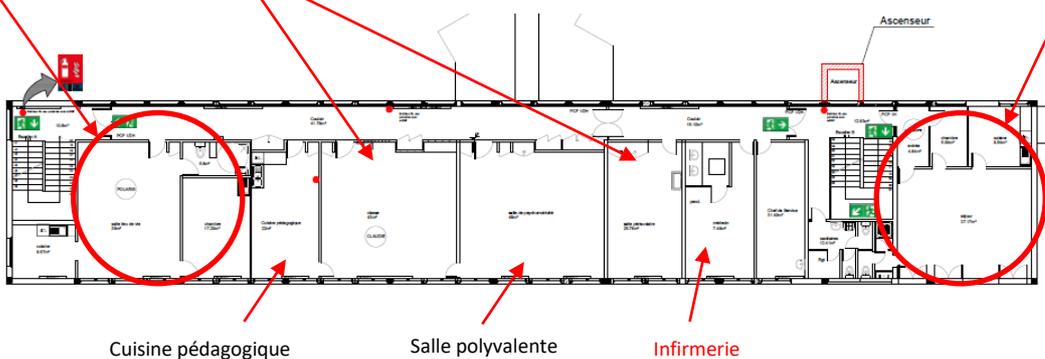
Rez de chaussée



1^{er} étage



2^{ème} étage



Construit en 1970, le bâtiment dispose d'une architecture traditionnelle.

- Les espaces d'accueil sont majoritairement situés dans les niveaux 1 et 2.
- Le rez-de-chaussée accueille les espaces techniques (réfectoire et locaux de service, buanderie, locaux de rangement, atelier), la loge et le logement du gardien.
- Le rez-de-chaussée possède aussi une salle dédiée aux arts plastiques et l'espace de psychomotricité rénové en 2024
- Chacun des 4 groupes éducatifs de référence dispose d'un espace dédié composé en « appartement » : une salle principale + une salle annexe, des sanitaires avec douche et un coin cuisine aménagé.

- Les étages comportent aussi : 3 salles de classe, les bureaux des psychologues et du médecin, la salle de psychomotricité (à rénover), l'infirmerie, une salle polyvalente et deux salles de répit et d'apaisement.
- Les bureaux administratifs, l'accueil et la salle de réunion complètent le tout.
- Les étages sont accessibles par deux escaliers, de part et d'autre du bâtiment, et reliés par un couloir traversant sur chaque niveau. Un ascenseur permet l'accès aux personnes à mobilité réduite.

L'IME utilise également une salle de classe au sein de l'école Jules Ferry, située à 50 m de l'établissement, pour accueillir les élèves de l'UEE. La salle est de taille adaptée et dotée d'un espace de rangement annexe. L'équipe mobilise aussi les espaces partagés de l'école, notamment la cour extérieure.

III. Fondamentaux de l'accompagnement

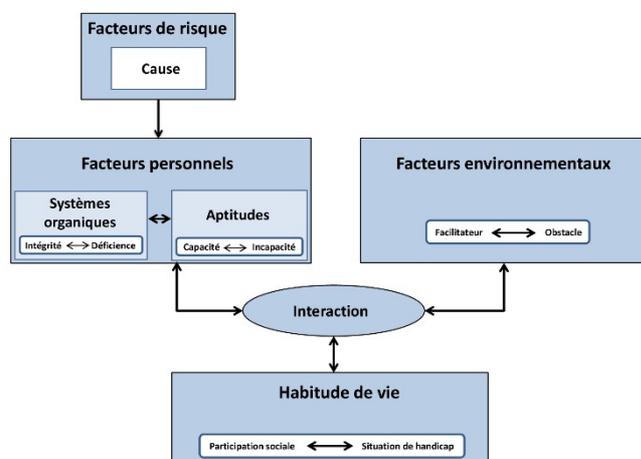
Afin de garantir un cadre d'accompagnement cohérent au sein du Pôle le Pré d'Orient de l'AIES, l'ensemble des pratiques des professionnelles s'inscrit dans un cadre conceptuel et méthodologique commun. La revue du projet d'établissement est ainsi l'occasion de les affirmer et les expliciter.

1. Modèle de développement humain – Processus de production du handicap (MDH-PPH)

Il s'agit d'un modèle conceptuel d'origine québécoise qui vise à documenter et expliquer les causes et conséquences des maladies, traumatismes et autres atteintes à l'intégrité ou au développement de la personne. Le modèle s'applique à l'ensemble des personnes ayant des incapacités, peu importe la cause, la nature et la sévérité de leurs déficiences et incapacités.

Selon le modèle conceptuel du MDH-PPH, la compréhension et l'explication du phénomène du handicap reposent sur l'interaction entre trois domaines conceptuels : les facteurs personnels, les facteurs environnementaux et les habitudes de vie.

Dans ce cadre, il ne s'agit plus d'appréhender la situation de handicap comme le simple résultat d'une déficience mais comme le résultat d'un manque d'adaptation de l'environnement, ne permettant pas à un citoyen d'atteindre une situation de participation sociale correspondant à la pleine réalisation des habitudes de vie.



Un exemple pour mieux comprendre : M Dupont présente une déficience intellectuelle et n'a pu acquérir que de petites notions de lecture et d'écriture. Actuellement, il ne parvient pas à réaliser en autonomie ses démarches administratives en Mairie le plaçant ainsi en situation de handicap. Dans le cadre du PPH, on ne va pas considérer que la situation de handicap est directement générée par la déficience de M Dupont. On va questionner le rôle de l'environnement comme obstacle ou facilitateur. Ainsi, si M Dupont trouvait dans son environnement des formulaires administratif rédigé en langage Facile A Lire et à Comprendre (FALC), si des agents été formés à l'accueil et l'accompagnement d'usager rencontrant les mêmes difficultés que lui, alors il pourrait probablement faire ses démarches et ainsi se retrouver dans une situation de participation sociale.

Le PPH est ainsi un outil qui permet de :

- Porter un regard positif sur le jeune en identifiant ses incapacités et ses capacités
- S'attacher à ce qui est important pour le jeune et sa famille, sans plaquer des représentations, pour identifier ses habitudes de vie
- Interroger le rôle de l'environnement et plus largement de la société en cherchant à la faire évoluer pour la rendre plus inclusive

→ **En pratique** : la situation de la personne accompagnée est analysée à l'aune de l'environnement dans lequel elle vit. Les partenaires impliqués dans sa vie (famille, professionnels, centres de loisirs) sont aussi partenaires de son projet. La question du développement ou du maintien des capacités tient une place tout aussi importante dans notre réflexion que la question de l'adaptation de l'environnement et du développement d'outils facilitateurs.

2. Pour une société inclusive

“Une société inclusive c'est une société sans privilèges, exclusivités et exclusions”. *Charles GARDOU*

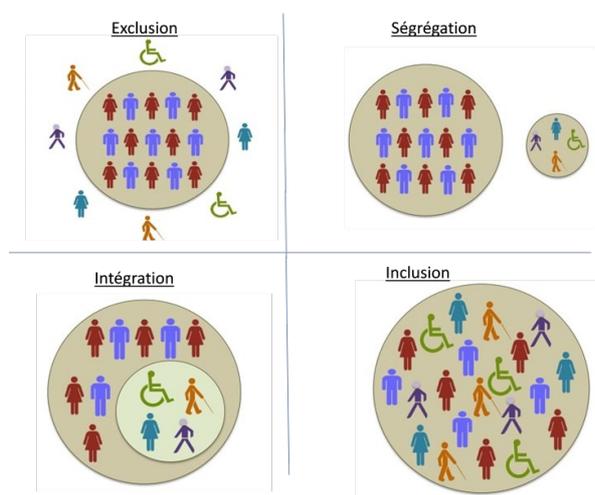
Une société inclusive donne sa place à chacun de ses membres. Elle ne définit pas de norme, mais considère tout le monde comme “normal”. Lorsqu'il s'agit de l'accès aux possibilités qu'elle offre, tout le monde peu importe son sexe, son origine ou ses incapacités peut en profiter au même degré.

Une société démocratique est censée garantir à ses membres l'égalité en droits et devoirs, et donc l'inclusion de tous dans la société.

Le modèle intégratif propos à ceux qui ne sont pas dans la “norme” de venir faire partie du groupe, à la condition de se rapprocher au maximum de ce qui constitue la “norme”.

Le modèle inclusif considère tout le monde comme normal : c'est à l'environnement de s'adapter, de se rendre accessible à tous. La logique d'inclusion implique une responsabilité collective, à chacun d'œuvrer pour une société plus inclusive.

Cette notion d'inclusion fait ainsi pleinement écho au concept du PPH cité plus haut.



→ **En pratique** : les activités de l'IME sont pensées pour être accessibles à tous. Elles sont également ouvertes sur l'extérieur dans le cadre de partenariat formalisés ou non.

3. Droit à l'autodétermination

Le concept d'autodétermination fait référence au **droit des individus de construire leur vie**. Cela signifie qu'une personne peut prendre elle-même des décisions, et faire ses propres choix, ceci sans influence extérieure si cette dernière n'est pas fondée. Par conséquent, l'autodétermination s'applique aussi aux personnes en situation de handicap.

L'autodétermination est considérée comme une compétence, qui se dessine au fil du temps. La personne s'entraîne à affirmer ses choix, expérimente pour savoir ce qu'elle souhaite vraiment, se trompe, apprend grâce à ses expériences et ses erreurs. Elle peut prendre des risques modérés pour évoluer.

Il existe 4 composantes de l'autodétermination :

- L'indépendance

La personne peut faire des choix, exprimer ce qu'elle préfère, prendre des décisions en fonction de ses valeurs, ses désirs, etc. Elle prend conscience de ses ressources personnelles pour pouvoir se faire aider dans la mise en place de ses projets. Cette indépendance est plus facile à acquérir si l'environnement dans lequel elle évolue collabore, et l'aide à avancer, ne se contente pas de faire à sa place.

- L'autoréalisation

Elle a conscience de ses atouts, mais aussi de ses fragilités, et comprend comment elle fonctionne. Elle accède à la connaissance de soi et est capable de faire les choses par elle-même.

- L'autorégulation

Elle apprend à s'adapter aux situations qu'elle rencontre, elle tire les leçons de ses expériences pour progresser. Elle sait accepter les conséquences de ses choix. En trouvant des solutions à ses problèmes, elle apprend à faire face aux obstacles. Elle est capable d'analyser l'environnement dans lequel elle évolue et ses capacités personnelles avant de prendre ses décisions. Elle détermine ainsi les étapes à réaliser pour faire aboutir son projet.

- L'empowerment psychologique

Elle a conscience de ses compétences et sait faire la différence entre les conséquences liées à ses actions et celles liées à des facteurs indépendants. Elle sait reconnaître ses réussites, mais aussi ses échecs. L'empowerment psychologique participe à la **construction de la confiance en soi** et permet de découvrir en faisant des expériences.

→ **En pratique** : l'accompagnement proposé par l'IME vise pour une part importante à renforcer ou restaurer l'image de soi et la confiance en soi, préalable indispensable pour pouvoir exprimer ses propres choix. Parce que nous mettons en avant les capacités de la personne, nous pouvons également travailler avec elles sur ses difficultés en les identifiant comme des axes de progression ou des situations pour lesquelles elle peut s'appuyer sur une aide humaine ou technique. Enfin, les professionnels sont sensibilisés à ne pas plaquer leurs propres représentations ou attentes pour la personne, à la laisser faire ses propres choix et assumer une part de « prise de risque » mesuré, et à envisager leur accompagnement comme un outil, un guide, pour permettre à la personne d'exprimer ses désirs, de faire des choix en connaissance de cause et d'être soutenu dans ses démarches. Ainsi, il peut décider le choix de ses activités, définir ses objectifs lors de son projet personnalisé. De plus, lors des Conseils à la Vie Sociale (CVS), les personnes accompagnées peuvent s'exprimer, être force de proposition, être critique et être acteur de la vie de l'établissement.

4. Promotion de la bientraitance

Dans le lexique du manuel d'évaluation de la qualité des ESSMS de l'HAS, la bientraitance est ainsi définie :
« **La bientraitance** est une culture inspirant les actions individuelles et les relations collectives au sein d'un établissement ou d'un service. Elle vise à promouvoir le bien-être de l'utilisateur en gardant présent à l'esprit le risque de maltraitance. »

L'IME intègre cette notion de bientraitance sur la globalité de l'accompagnement, décliné en quatre axes :

- **La sécurité** : l'IME met tout en œuvre pour garantir la sécurité des jeunes accompagnés. Dans un premier temps, il met à disposition des locaux, du matériel, un environnement adapté afin de prévenir les risques d'accidents et de blessures. En complément, l'équipe pluridisciplinaire diplômée apporte un cadre sécurisant pour permettre l'expression de toute réclamation et de déceler toutes formes d'abus (EI/EIG).
- **La qualité de vie** : l'IME veille à ce que les personnes accompagnées puissent bénéficier d'une qualité de vie satisfaisante. Trois critères nous paraissent essentiels :
 - Veiller à la mise en place d'activités de qualité répondant aux besoins et demandes des personnes accompagnées (CVS, projet personnalisé, bilan annuel des activités)
 - Veiller au développement des compétences des salariés pour améliorer leurs pratiques professionnelles
 - Veiller à garantir un cadre permettant « l'oser être, dire et faire »
 - Promouvoir les relations sociales en donnant la parole, en garantissant le respect de la parole confiée.
 - Encourager l'expression physique des personnes accompagnées en garantissant un climat de bienveillance de l'ensemble des acteurs
 - Travailler à l'amélioration du bâti et l'aménagement des espaces pour en faire de vrais lieux de vie.
 - Proposer des moments conviviaux pour les jeunes, avec ou sans leur famille, pour renforcer le lien avec les professionnels et permettre des échanges informels
- **La communication** : il est question de comprendre et de se faire comprendre. L'équipe pluridisciplinaire se questionne régulièrement sur la manière de communiquer : déceler les modes d'expression et de compréhension de chaque jeune avant de définir et construire le mode de communication adapté. Les professionnels mobilisent une palette d'outils permettant de communiquer et d'entendre également d'expression des ressentis de chacun. Le développement de la communication est aussi un axe fort des projets des jeunes présentant un trouble du langage et/ou de la communication.
- **L'éthique ou la gestion des paradoxes** : Ce principe implique de respecter les principes éthiques de la profession, en veillant à l'intégrité et à la confidentialité des informations personnelles, en prévoyant des instances de réflexion pour les questions éthiques ainsi qu'à l'équité et à la transparence dans les relations avec les personnes accompagnées et leur famille. :
 - Individu <-> collectif
 - Liberté <-> sécurité
 - Autonomie <-> protection
 - Droits <-> obligations
 - Secret professionnel <-> partage des Informations

La gestion des paradoxes prend place dans :

- Le projet personnalisé
- Les réunions d'équipe (qualité, synthèse, temps de réflexion collective sur les bonnes pratiques professionnelles)
- Les groupes d'analyse des pratiques professionnelles

5. Respect des droits du jeune accompagné

Le respect de ces droits est inscrit dans la charte des droits et libertés de la personne accompagnée, dans le livret d'accueil et dans le règlement de fonctionnement. Il donne des repères à la personne accompagnée et garantit l'exercice effectif de ses droits. Il est également un outil de prévention de la maltraitance.

- **La dignité** : Le respect de la dignité du jeune accompagné au sein de l'IME implique de traiter ce dernier avec égard et considération, quels que soient notamment son âge, son origine ethnique, son état de santé physique ou mentale ou sa condition sociale.
- **Intimité, vie privée, secret et confidentialité des informations** : L'équipe veille au respect de l'intimité de la personne, dans le respect des règles de sécurité, notamment pour les jeunes qui ont besoin d'aide pour les soins de nursing qui nécessitent la présence d'un adulte.
L'IME met en œuvre tous les moyens pour la confidentialité des informations. Les informations nécessaires à l'accompagnement sont partagées au sein de l'équipe pluridisciplinaire. Les informations médicales sont à accès réservé aux personnes autorisées, équipe médicale, et en leur absence, à la direction et chef de service.
Seules les informations médicales nécessaires à la sécurité de l'accompagnement sont partagées : allergies, épilepsie...
- **Liberté d'aller et venir** : la liberté s'exerce dans la limite des règles de sécurité relatives à l'accueil de mineurs. Certains n'ayant pas conscience du danger et pour prévenir les intrusions, les accès extérieurs sont sécurisés. Dans un projet d'autonomie, le jeune peut circuler dans l'établissement, mais avec l'accord de ses éducateurs et pour un motif identifié (se rendre au secrétariat, à une activité, en classe etc.) Cette circulation reste propice à l'expression, à l'échange, à la communication, mais elle se veut organisée.
Ce droit peut être aménagé et pensé dans le cadre de la procédure et des protocoles individuels de répit et d'apaisement.
- **Le respect des croyances personnelles et la lutte contre le prosélytisme** : L'établissement / le service promeut une attitude tolérante et respectueuse des droits à l'égard des convictions personnelles. La mission des professionnels est donc réalisée dans un esprit de bienveillance, de curiosité, de lutte contre l'ignorance. Le fait que les personnes accompagnées puissent avoir une pratique religieuse est donc pris en considération, en tant qu'élément de la vie sociale d'une personne, parmi d'autres.
L'affirmation intime et discrète de la foi est possible dans la mesure où cela « ne trouble pas le fonctionnement normal des établissements et des services » et « ne porte pas atteinte à la liberté », ni aller contre des règles d'hygiène et de sécurité liées à l'activité.
- **Le droit à l'image** : Il est signé dès la signature du contrat de séjour et réinterrogé à chaque rentrée scolaire.
- **Le RGPD** : Un dossier unique du jeune accompagné est numérisé sur le serveur informatique ; son transfert vers un hébergement externalisé sécurisé via le logiciel IMAGO est en cours. Le dossier papier se situe dans une armoire fermée à clé au secrétariat.
- Le droit de désigner une personne de confiance, pour les jeunes majeurs : Il réinterrogé chaque année.
- **La personne qualifiée** : Le jeune et sa famille peuvent à tous moments faire appel à une personne qualifiée lui permettant d'être accompagnée et de faire valoir ses droits.
- **Le consentement éclairé** : les professionnels s'efforcent de rendre leurs explications accessibles et adaptées, de veiller à la bonne compréhension du jeune et sa famille, de leur laisser l'occasion de questionner ou de refuser les propositions qui lui sont faites

6. Fluidité des parcours

L'IME attache une importance particulière à la fluidité du parcours, afin de limiter les risques de rupture de prise en charge.

Cela se traduit par le souci d'apporter une information exhaustive et complète aux jeunes et à leurs familles, pour ainsi les aider dans leurs décisions, de l'intégration, tout au long du parcours jusqu'à la préparation de la sortie.

Dès la première prise de contact, l'équipe veille à ce que jeunes et leurs familles disposent des informations et délais de réflexion nécessaires : rdv d'information, rdv d'admission, bilan d'intégration.

Chaque année, à l'occasion du projet personnalisé, la famille est interrogée sur le projet de vie de l'enfant ce qui permet de réinterroger, au besoin le maintien de l'accueil dans l'IME ou si une orientation vers un établissement plus adapté est à construire.

7. Développement durable et responsabilité sociétale

En tant qu'organisation, nous avons un rôle à jouer dans la construction d'une société plus durable et plus solidaire. Nous sommes convaincus que nos actions, même à notre échelle, peuvent contribuer à un avenir plus respectueux des personnes et de l'environnement. Cet engagement s'inscrit pleinement dans les valeurs de l'association et dans notre mission d'accompagnement des jeunes en situation de handicap.

Aussi, nous nous attachons à :

- **Contribuer au bien-être des personnes accompagnées et des professionnels** en veillant à un cadre de travail et d'accompagnement épanouissant, où la qualité de vie est une priorité.
- **Préserver la planète** en adoptant des pratiques écoresponsables au sein de notre établissement et en sensibilisant l'ensemble des parties prenantes à la réduction de notre empreinte environnementale.
- **Limiter le gaspillage et favoriser l'économie circulaire** en mettant en place des actions concrètes : tri des déchets, réduction de la consommation d'énergie et d'eau, utilisation de produits réutilisables ou biodégradables, compostage lorsque cela est possible.
- **Réaliser des achats et des investissements responsables** en privilégiant des fournisseurs engagés dans une démarche éthique, proposant des produits à faible empreinte carbone et fabriqués dans des conditions équitables.

Cet engagement doit être **collectif et participatif** : chacun, selon ses moyens et ses capacités, peut contribuer par des gestes simples du quotidien. Nous encourageons ainsi les professionnels, les jeunes accompagnés et leurs familles à adopter des comportements écoresponsables.

Nous avons également à cœur de **sensibiliser les jeunes à l'écocitoyenneté**, en intégrant progressivement des actions éducatives sur le respect de l'environnement et la consommation responsable. À travers des ateliers, des projets concrets et des échanges, nous souhaitons leur donner les clés pour devenir des acteurs engagés d'un monde plus durable.

Cet engagement en faveur du développement durable s'inscrit dans une dynamique d'amélioration continue, en cohérence avec les valeurs de l'IME et les politiques publiques en faveur de la transition écologique.

2^{ème} partie : besoins du territoire & constats du terrain

I. Besoins issus du Schéma Régional de Santé

Le schéma régional de santé (SRS) 2023-2028 résulte d'un travail collaboratif de plusieurs mois animé par l'Agence Régionale de Santé Ile de France et fondé sur l'analyse de l'existant à début 2023. Il constitue ainsi la feuille de route de référence pour les politiques de santé en Île-de-France, qui doit permettre de mettre en œuvre des actions thématiques prioritaires.

Au sein de ce schéma, l'IME s'inscrit dans plusieurs axes prioritaires :

- 📄 1.3-Promouvoir la sante des enfants
- 📄 1.4-agir contre les inégalités chez les adolescents et les enfants
- 📄 1.6-Développer une politique de promotion de la santé mentale
- 📄 1.7-Promouvoir la sante sexuelle
- 📄 2.4-Mieux accompagner le parcours de vie des personnes en situation de handicap
- 📄 2.18-Mieux structurer le parcours de santé des enfants et adolescents
- 📄 2.19- Promouvoir une bonne santé bucco-dentaire
- 📄 3.8-Agir pour déployer un plan de développement massif et inclusif de l'offre médico-sociale à destination des personnes en situation de handicap
- 📄 3.11-Accélérer la transformation numérique des organisations du système de santé
- 📄 4.8- renforcer l'attractivité des secteurs sanitaire et médico-social
- 📄 4.5- Intervention et organisations spécifiques en période de tensions
- 📄 5.1-Renforcer les moyens d'anticipation et de réponse aux alertes pour garantir qualité et sécurité des prises en charge
- 📄 5.2-Déployer les dispositifs de planification de gestion des situations sanitaires exceptionnelles et d'atténuation des effets de la crise
- 📄 5.3- Renforcer la cyber-résilience du système de santé
- 📄 6.6-Renforcer l'accès et la pratique d'activité physique pour rompre les inégalités de sante
- 📄 6.7-Renforcer les comportements nutritionnels et l'accès à une alimentation favorable à la sante pour rompre les inégalités de sante

II. Plan Inclus'If 2030 : solutions nouvelles et transformation de l'offre

En octobre 2023, le plan « Inclus 'IF 2030 » vise à développer, d'ici 2030, de nouvelles solutions et à transformer l'offre d'accompagnement des personnes en situation de handicap en Île-de-France.

Le plan a aussi vocation d'encourager la création de solutions novatrices les plus inclusives possibles et de favoriser l'autodétermination des personnes en situation de handicap. Cette ambition s'inscrit dans la continuité des principes de la Réponse Accompagnée Pour Tous (RAPT) notamment l'inconditionnalité de l'accueil et la coresponsabilité entre acteurs.

Sa mise en œuvre s'inscrit dans les recommandations de la deuxième stratégie de mobilisation et de soutien des aidants parue le 6 octobre 2023 et de la stratégie nationale 2023-2027 pour les troubles du neurodéveloppement annoncée en novembre 2023.

Le plan Inclus'IF 2030 s'appuie sur un diagnostic territorial, réalisé par les délégations départementales de l'ARS et mené en concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire.

La **région accuse** un sous-équipement très important : 21% des Français en situation de handicap habitent en Île-de-France qui ne compte pourtant que 16% des places (**56 300 solutions d'accompagnement**).

Plusieurs milliers de personnes en situation de handicap, enfants et adultes, sont en attente de solutions d'accompagnement. Pour les enfants, la situation est encore plus aiguë, tous les départements d'Île-de-France sont sous-équipés voire même parmi les départements métropolitains les moins dotés : **un enfant francilien a 50 % de chances de moins de trouver une place que dans le reste de l'Hexagone.**

Plus de 1 200 jeunes adultes sont maintenus en structure pour enfants (dits « amendements Creton »), représentant environ 8 % de l'offre en établissements enfants au 30 juin 2023, qui ainsi ne peut être proposés aux enfants.

En outre, une offre inadaptée pour les profils les plus complexes crée des tensions au niveau des territoires.

L'ARS a défini des publics cibles prioritaires parmi lesquels :

- Les jeunes adultes en situation de handicap relevant de l'amendement Creton.
- Les enfants en situation de handicap relevant de l'aide sociale à l'enfance (ASE).
- Les enfants et adultes nécessitant un accompagnement spécifique (personnes polyhandicapées, personnes avec un trouble du spectre de l'autisme...).
- Les personnes avec un handicap psychique ou cognitif nécessitant un accompagnement à domicile.
- Les personnes âgées en situation de handicap.

Le diagnostic souligne par ailleurs le besoin d'accompagner les aidants des personnes en situation de handicap, notamment en déployant une offre de relai et de répit.

III. Focus sur le département des Yvelines

Sur 1 461 853 habitants dans le département des Yvelines, 92 300 personnes ont un droit en cours à la MDPH dont 13 342 enfants et 76 125 adultes, soit 6,31% de la population des Yvelines. Près d'un quart de ces enfants relèvent de l'Aide Sociale à l'Enfance.

Pour les enfants, le taux d'équipement dans les Yvelines (7,38) est très inférieur à la moyenne nationale (10,06). En 2023,

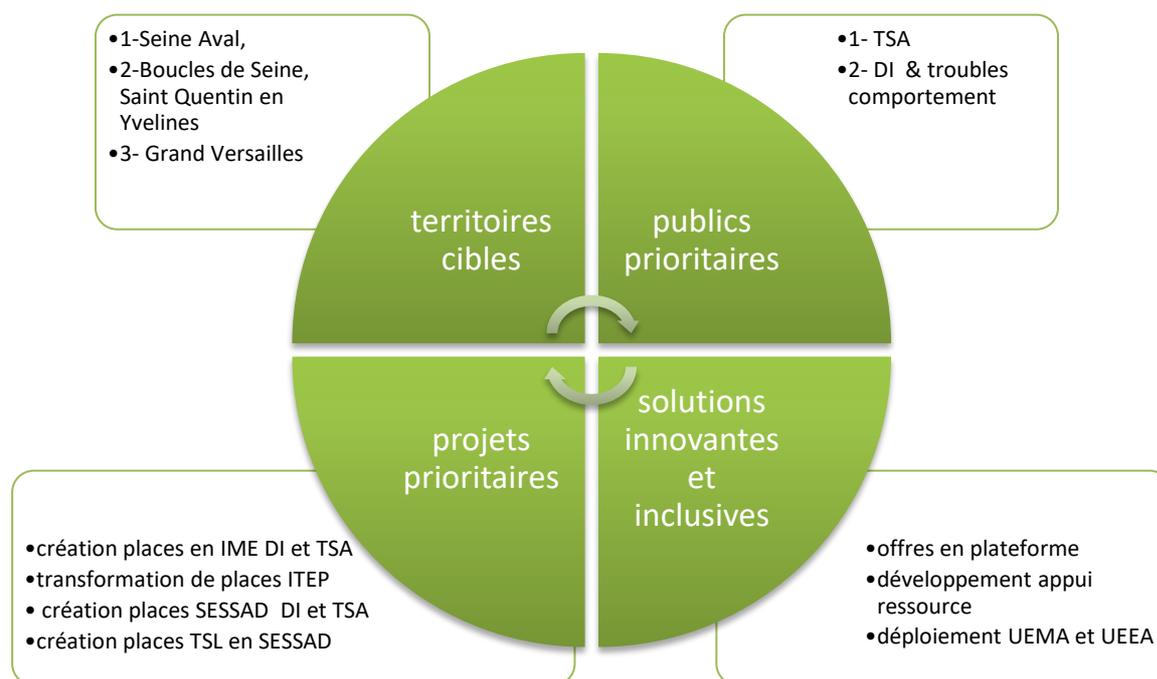
- 652 enfants sont en attente de place en IME (+65 enfants depuis le diagnostic élaboré par le
- 1100 enfants sont en attente de prise en charge par un SESSAD.

Le taux de rotation des IME reste insuffisant : 10,39% soit 152 places par an, soit un délai d'attente de plus de 3 ans.

La dimension à la fois rurale et très urbaine du département renforce les disparités des prises en charge. Certains territoires sont reculés et nécessitent un moyen de locomotion.

152 adultes sont maintenus dans les établissements enfants, au titre de l'amendement Creton, dont 27 ont plus de 23 ans.

De ce constat, l'ARS a affiné son plan d'action sur le département ;



1. Réponse accompagnée pour tous :

"La réponse accompagnée pour tous", est une démarche destinée à mettre en œuvre des solutions d'accompagnement pour les enfants ou les adultes en situation de handicap, afin d'éviter toute rupture dans leur parcours. Elle s'appuie sur le rapport « Zéro sans solution. L'objectif est de proposer une réponse individualisée à chaque personne dont la situation le nécessite. Cette réponse doit lui permettre de s'inscrire dans un parcours conforme à son projet de vie.

L'IME inscrit son action dans la démarche « Une Réponse Accompagnée pour Tous » :

- **L'engagement d'accueillir des situations prioritaires** au sein de la structure, dans la limite des possibilités d'accueil de l'établissement
- Le **souci d'accueillir aussi des jeunes en situation moins prioritaire**, pour l'équilibre des groupes et l'émulation nécessaire au sein des collectifs de jeunes et pour prévenir les ruptures de parcours
- Le **partenariat avec des PCPE** pour faciliter les admissions ultérieures, dans l'IME ou un établissement de même catégorie
- Le **renforcement de notre présence au sein des EPSE** pour œuvrer à la réflexion collective autour de situations complexes

2. Transformation de l'offre :

Plusieurs lois / réformes préfigurent la dynamique de transformation de l'offre en dispositif médico-social :

- Loi du 2 janvier 2002
- Loi du 11 février 2005
- Stratégie nationale de transformation de l'offre médico-sociale (SERAFIN-PH, réforme tarifaire et accompagnement à la transformation).

La transformation en dispositif médico-social désigne l'évolution d'un établissement ou d'un service vers un mode de fonctionnement plus souple et adapté aux besoins des personnes accompagnées. Cette transformation s'inscrit dans une logique de décloisonnement, de diversification des réponses et de personnalisation des parcours.

L'objectif est de sortir d'une logique strictement institutionnelle pour proposer un **accompagnement plus souple et adapté**, incluant aussi le maintien à domicile et l'inclusion sociale.

Les dispositifs médico-sociaux permettent **d'offrir différentes formes d'accompagnement** (hébergement, accueil de jour, interventions à domicile) en fonction des besoins des personnes.

Plutôt qu'un modèle unique, les dispositifs médico-sociaux permettent des **parcours évolutifs et individualisés**.

Enfin, la transformation implique un **travail en réseau** avec d'autres acteurs du secteur social, sanitaire et éducatif pour offrir une prise en charge globale.

Exemples de Transformation

- **Passage d'un IME (Institut Médico-Éducatif) en dispositif intégré** : au lieu d'un accueil unique en internat ou semi-internat, l'IME développe des interventions en milieu scolaire ordinaire et à domicile, en lien avec un SESSAD.

IV. Profils des personnes accompagnées par l'IME

1. Caractéristiques communes des jeunes accueillis

L'établissement est autorisé à accompagner 40 jeunes, qui ont une notification d'orientation en IME :

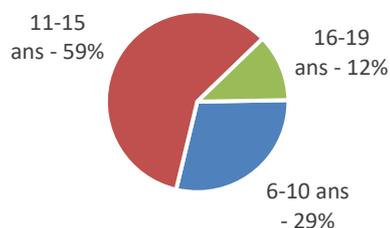
- 30 places pour jeunes en situation de handicap intellectuel
- 10 places pour jeunes présentant un trouble du spectre autistique

L'objectif est de développer l'autonomie des jeunes accompagnés, dans les différents domaines de la vie quotidienne, de la socialisation, la communication, de contribuer à leur bien-être physique et psychique et leur proposer une scolarisation adaptée.

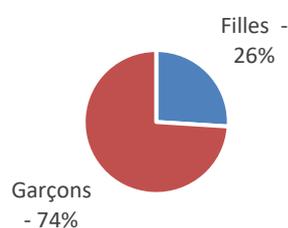
L'établissement bénéficie d'une autorisation d'ouverture 0-20 ans avec un projet d'accompagnement et des moyens techniques et humains ciblés pour les jeunes de 4 à 16 ans.

A fin 2024, la capacité installée est de 35 jeunes avec la perspective d'ouvrir les 5 places supplémentaires au cours de l'année 2025.

répartition par âge - 2024



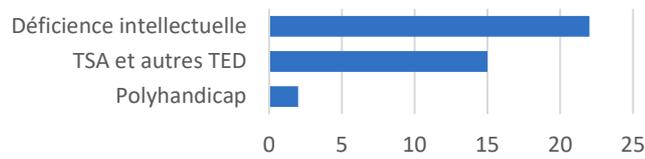
répartition par sexe - 2024



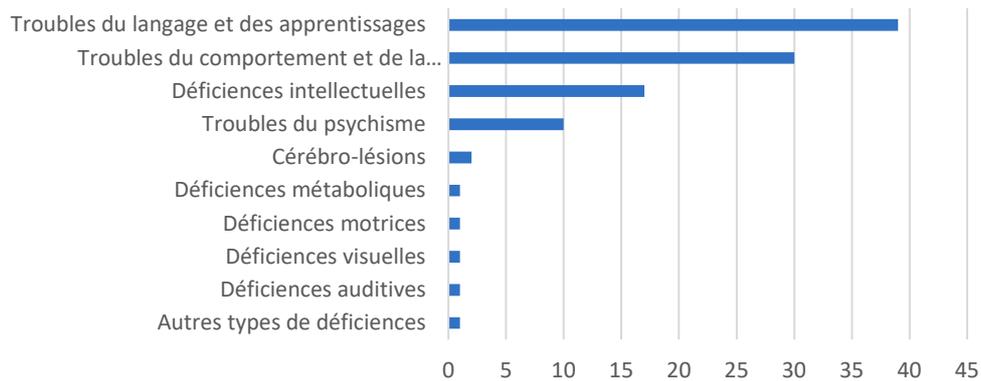
En 2024, 2/3 des jeunes accueillis sont des adolescents et pré-adolescents. Nous constatons le vieillissement de notre population en lien avec :

- Le manque de places dans les établissements pour adolescents, particulièrement ceux à visée plus occupationnelle et des admissions à un âge plus précoce
- La poursuite de la scolarisation en milieu ordinaire plus tardivement maintenue grâce aux efforts réalisés par les établissements scolaires : le passage en primaire ou au secondaire marquent souvent la limite du maintien en milieu ordinaire.

effectif par déficience principale - 2024

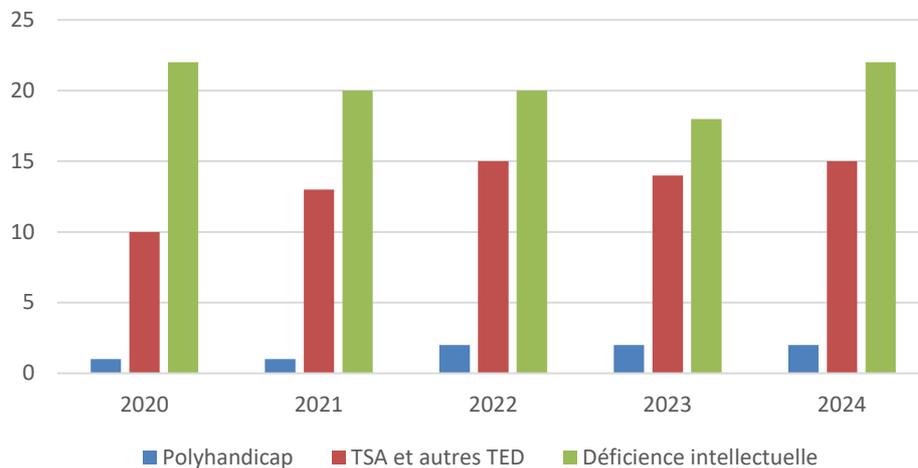


Déficiences associées - 2024



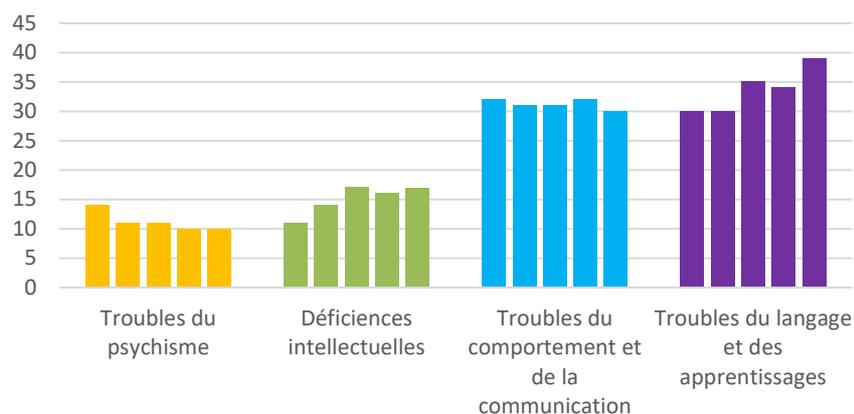
2. Evolutions constatées sur 2020-2024

évolution des profils - déficience principale



La proportion de jeunes TSA devient significative, avec une majorité qui reste des jeunes avec déficience intellectuelle. Nous constatons une augmentation de l'accueil de personnes sans solution, ou bénéficiant de solution non adaptée, avec souvent en amont des ruptures de parcours notamment scolaire.

évolution des profils - déficiences associées



Le diagnostic plus étendu des jeunes TSA vient diminuer le nombre de profils avec troubles du psychisme, dans lesquels certains jeunes avec TSA étaient englobés.

Attachés à la diversité des profils accueillies, nous nous confrontons aux nouveaux enjeux de répondre à des besoins plus hétérogènes, d'individualiser le projet de chacun tout en veillant à ce que la cohabitation au sein de notre établissement soit exemplaire en termes d'inclusion.

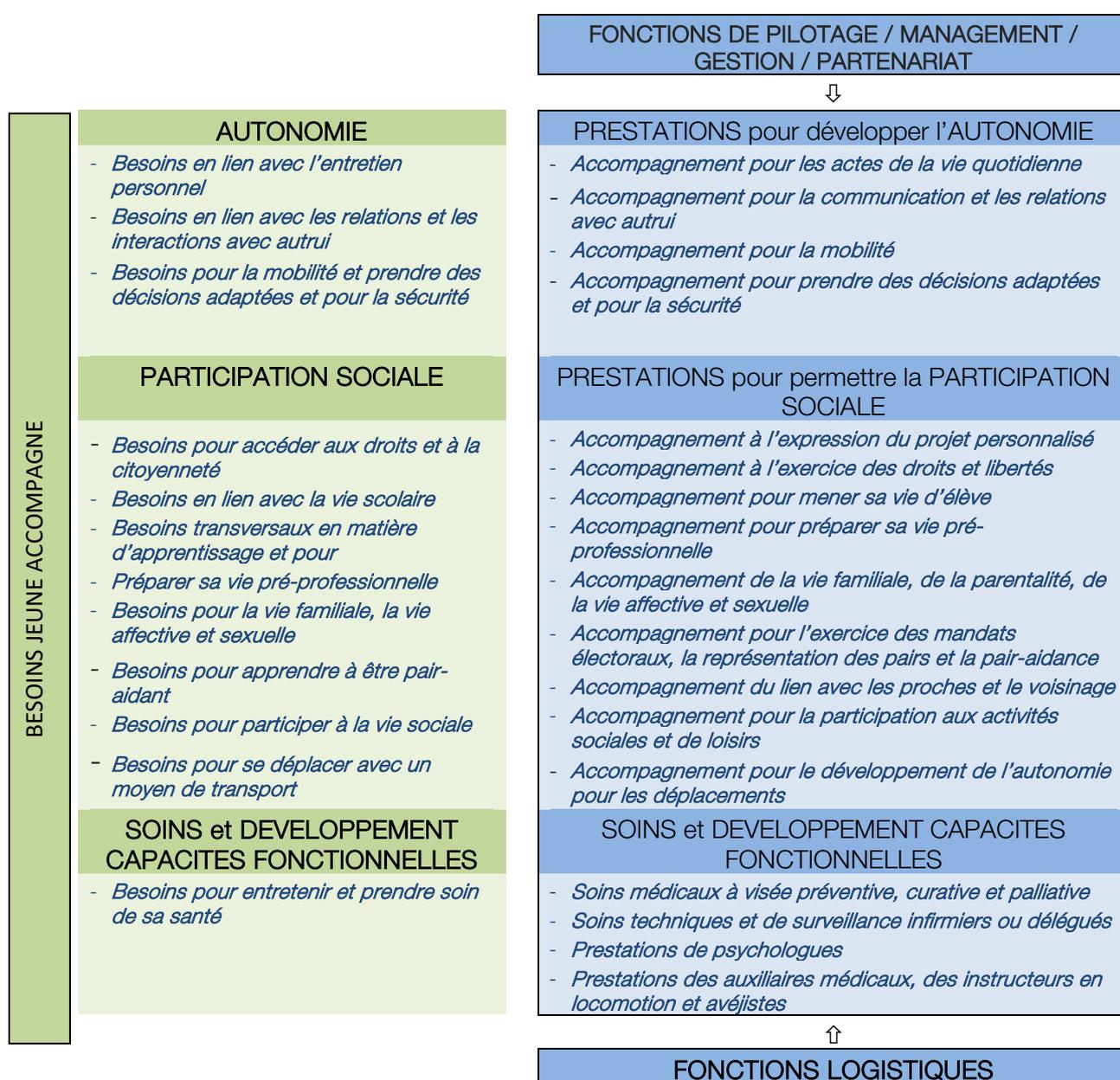
3^{ème} partie : Description de l'offre de service

L'IME le Pré d'orient a pour objectif de développer l'autonomie des jeunes accompagnés, dans les différents domaines de la vie quotidienne, de la socialisation, la communication, de contribuer à leur bien-être physique et psychique et leur proposer une scolarisation adaptée.

I. Présentation de l'offre de service

1. Différentes dimensions de l'accompagnement

L'IME accueille le jeune dans sa globalité et l'accompagne vers l'acquisition de savoirs, savoir-faire et savoir-être, de manière transversale, pour répondre aux différents besoins du jeune accompagné :



⇒ Détail des prestations et des besoins concernés en annexe 2

2. Un accompagnement interdisciplinaire

Les professionnels se concertent régulièrement pour veiller à la cohérence globale du projet d'accompagnement et à la synergie entre les différentes interventions.



• DES PARCOURS ORGANISES AUTOUR PLUSIEURS GROUPES D'ÂGE

Les jeunes sont accueillis sur le groupe de leur tranche d'âge. ; petits, moyens, grands. Les jeunes peuvent apprendre les codes du vivre ensemble avec leurs pairs, avec lesquels ils partagent des centres d'intérêt similaires.

Accueillis sur un groupe de 10 à 13 jeunes, ils sont encadrés par 3 professionnels, qui assurent une référence éducative régulière.

Le passage d'un groupe à l'autre signifie une progression dans le niveau d'exigence dans les différentes compétences travaillées. Il permet aussi de valoriser la progression des acquis par le jeune et permet de travailler la séparation avec ses adultes de référence et ainsi gagner en indépendance.

• SPECIFICITE DE L'UNITE-DISPOSITIF AUTISME

L'unité autisme est dédiée à l'accueil de jeunes avec des troubles sévères de l'autisme. Doté d'un taux d'encadrement plus important, il permet des interventions plus structurées, davantage d'interventions individualisées.

L'unité peut accueillir des jeunes d'âge divers. L'unité a pour vocation de fonctionner tel un dispositif inclusif en interne, à savoir :

- Un accueil initial sur l'unité autisme avec un travail soutenu autour des habilités sociales notamment
- L'intégration progressive des jeunes au sein d'activités transversales par groupes de besoins
- Si les progrès du jeune le permettent, le passage du jeune sur le groupe de vie de son âge

En parallèle, l'unité autisme pourra d'intégrer sur des temps prévus, des jeunes autistes des autres groupes de vie, pour réaliser des interventions encore plus adaptées à leurs troubles.

• ORGANISATION DES MEDIATIONS PAR GROUPES DE BESOINS ET EMPLOIS DU TEMPS INDIVIDUALISES

Les médiations, sélectionnées par les professionnels pour chaque jeune, tiennent compte :

- Des objectifs de travail
- Des centres d'intérêt du jeune
- De l'engagement du jeune, pour les plus grands, à investir une médiation
- Des capacités d'accueil de certaines médiations notamment les activités extérieures

En début d'année scolaire, l'équipe pluridisciplinaire se réunit chaque année, courant septembre, pour construire les emplois du temps de chaque jeune, à partir des :

- Projets individualisés des jeunes
- Plannings des professionnels, notamment ceux à temps partiel
- Des groupes de besoins et des regroupements des jeunes qui favorisent une émulation

Les emplois du temps sont revus à mi année pour :

- Ajuster en fonction des admissions et sorties des jeunes
- Permettre un roulement dans certaines activités à capacité donnée (ex : piscine)
- Ajuster en fonction des observations si une médiation initialement prévue s'avère peu adaptée pour un jeune (l'ajustement peut aussi se faire à la marge à tout moment)

Selon les objectifs visés, les activités peuvent être menées en binôme : professionnel éducatif + psychologue, personnel éducatif + paramédical, enseignant + professionnel éducatif ..., pour travailler l'interdisciplinarité et croiser les regards.

● ACCOMPAGNEMENT EN PSYCHOMOTRICITE ET ORTHOPHONIE

Selon les besoins du jeune et les capacités de l'équipe, les jeunes peuvent bénéficier de séances de rééducation. Elles sont réalisées soit en interne, ou en partenariat avec des professionnels libéraux avec lesquels l'IME établit une convention.

Les professionnels libéraux sont associés à la réflexion interdisciplinaire autour du jeune.

Les interventions peuvent être à visée d'évaluation ou de rééducation.

- Le bilan psychomoteur sont réalisés pour rendre compte des capacités et des difficultés de la personne dans différents domaines tels que l'orientation spatiale et temporelle, la connaissance du corps, la motricité globale (marche, équilibre, coordinations...) et fine (praxies, déliement digital...) ainsi que la régulation tonique.
- Le bilan orthophonique permet de rendre compte des capacités et des difficultés du jeune en termes de communication, de langage tant sur le volet de la compréhension que de l'expression, mais aussi des difficultés dans les apprentissages (graphie, raisonnement logico-mathématique...)

Ils permettent ainsi de définir le format des séances de psychomotricité / orthophonie selon les besoins repérés.

Les rééducations peuvent être réalisés en individuel ou en groupe. Un espace de psychomotricité est dédié à ces interventions, qui peuvent aussi se dérouler sur d'autres espaces : cour extérieure, salle polyvalente...

● SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE

Chaque jeune a un(e) psychologue référent(e) qui intervient sous différents formats, selon les besoins repérés et les capacités du jeune à se saisir du format proposé :

- Séances individuelles ou en petit groupe
- Ateliers co-animés avec un autre professionnel de l'IME
- Observation sur les temps de vie de groupe
- Eclairage clinique auprès des professionnels (réunions cliniques)

Les psychologues ont aussi un rôle institutionnel. En tant que cadres techniques, ils participent à la réunion cadres dédiée à identifier les enjeux et les pistes d'action pour améliorer la qualité de l'offre d'accompagnement et/ou prévenir les risques.

● ACCOMPAGNEMENT MEDICAL ET INFIRMIER

Le médecin pédopsychiatre de l'institution assure le lien avec les services hospitaliers, organismes médicaux, praticiens libéraux, permettant le suivi médical des enfants et l'actualisation des informations à leur sujet (traitements, contre – indications, évolution...).

Il rédige les éventuels protocoles ou « conduites à tenir » en cas d'urgence médicale (crises convulsives...).

Si un traitement s'avérait nécessaire, après rencontre avec les parents, le médecin leur proposerait de prendre contact avec leur médecin traitant ou le pédopsychiatre de leur choix.

Il a la responsabilité des dossiers médicaux, en lien avec l'infirmière et établit le certificat médical pour les demandes de prolongation ou d'orientation vers un autre établissement médico-social.

Il garantit la confidentialité des données dans le cadre des enquêtes de population effectuées à la demande des organismes ou ministères de tutelle.

L'IME met en œuvre tous les moyens pour s'assurer de la contribution d'un médecin généraliste pour réaliser un bilan annuel des jeunes, en coopération étroite avec l'infirmière.

En l'absence de médecin, l'infirmière réalise le bilan infirmier et le suivi des traitements et des vaccinations.

● DES FONCTIONS SUPPORT TRES IMPLIQUEES DANS LA QUALITE DE L'ACCOMPAGNEMENT

Personnels administratifs, agents techniques de maintenance ou d'entretien des locaux, les professionnels adaptent leur intervention selon les publics accueillis au sein de l'établissement. Ils échangent régulièrement avec les professionnels d'accompagnement pour adapter leur contexte de travail mais aussi leur posture aux jeunes rencontrés.

Ils offrent aussi un lieu de stage pour permettre une première expérience de « travail » aux jeunes, dans le cadre de leur projet. Les attendus sont adaptés aux capacités du jeune et servent à valoriser ses capacités.

Agent de maintenance, comptable et direction de pôle interviennent sur les 3 établissements pour apporter un même niveau de qualité sur les différents sites.

3. Une scolarité adaptée et évolutive

A partir de l'évaluation initiale, la modalité de scolarisation la plus adaptée est retenue en accord avec la famille, selon le principe de subsidiarité. L'inscription de l'élève dans l'établissement médico-social est motivée par des besoins scolaires et éducatifs que le système scolaire, ordinaire ou adapté, ne permet pas de soutenir intégralement. L'IME du Pré d'Orient applique aussi ce principe de subsidiarité entre les différentes modalités de scolarisation :

- Scolarisation inclusive, à travers un parcours croisé
- Scolarisation inclusive, à travers l'UEE (UEE primaire existante et UEE collège en projet sur 2024)
- Scolarité au sein de l'UEI, en utilisant des médiations soutenant l'inclusion.

L'IME promeut le développement d'une scolarité inclusive. Selon une instruction nationale récente, le taux de scolarisation inclusive des jeunes en établissement médico-social devra être porté à 50% d'ici 2020, à 80% à l'issue des PRS.

En 2023, 31 % de l'effectif de l'IME est scolarisé en milieu ordinaire.

L'UEE s'adresse aux :

- Jeunes ayant une posture d'élève et en capacité de suivre le cadre de l'école ordinaire
- Jeunes ayant les prérequis des apprentissages
- Jeunes qui tirent bénéfice des temps de socialisation en milieu ordinaire
- Jeunes pour lesquels nous préparons un parcours croisé, voire une orientation en SESSAD

Les modalités de scolarisation sont questionnées chaque année, dans le cadre de :

- La réunion de Suivi de Scolarisation, organisée par l'enseignante référente, avec le jeune et sa famille, et les professionnels de l'IME (enseignant et éducateur référent)
- La revue annuelle du projet individualisé d'accompagnement et plus fréquemment, si cela s'avère nécessaire.

Des passerelles sont possibles pour adapter au mieux, la modalité de scolarisation.

Les groupes classes sont constitués par groupe de niveau. Compte tenu des difficultés des jeunes accompagnés, les groupes sont en petit effectif pour les adaptations pédagogiques nécessaires.

Certains élèves auront besoin d'être scolarisés d'abord individuellement. Cependant, le travail en groupe classe sera toujours l'objectif.

4. Le travail partenarial

L'IME s'appuie sur les compétences internes et des intervenants externes pour les activités, pour disposer ainsi de médiations telles que : la médiation animale, le sport adapté, le musicothérapie... Et pour permettre la réalisation de ces activités dans les lieux de droit commun, dans les conditions du milieu ordinaire : centre équestre, ferme pédagogique, tennis

A ce titre, l'IME a tissé un partenariat innovant avec la ville de la Celle Saint Cloud : jeunes de l'IME, encadrés par les professionnels de l'établissement, partagent une activité sportive avec les jeunes accueillis en activité périscolaire le mercredi matin.

PRESTATIONS POUR LA PARTICIPATION SOCIALE :

Education Nationale
Ecole Jules Ferry (UEE)
Centre de Loisirs périscolaire La Celle Saint Cloud
Ecole des Sports de la Celle Saint Cloud
Harmonie Animale (Médiation animale)
Ecuries Bois d'Arcy
Bougival Tennis Club
Body Run (sport adapté)
Musique et Handicap (musicothérapie)
club de gym LCSC (parcours moteur)
Ile de Loisirs de SQY (Ferme Pédagogique)
piscines de Versailles et de La Celle Saint Cloud

PRESTATIONS DE SOINS & MAINTIEN ET DEVELOPPEMENT DES CAPACITES FONCTIONNELLES :

CMP
orthophonistes, psychomotriciens libéraux
médecins traitants
réseau Rapsod'If
CRIPS

PRESTATIONS DE COORDINATION RENFORCEE

ASE
ARS ILE DE FRANCE
MDA
CORESP
PCPE

FONCTIONS LOGISTIQUES :

DUPONT RESTAURATION (restauration)
ESAT MARE SAVIN (restauration et entretien espaces verts)
MAIRIE CELLE SAINT CLOUD (entretien, maintenance locaux)
PROLUDIC (entretien et contrôles structures de jeux)
XEFI (maintenance informatique)
EVOLUCARE (DUI)
NILE STEM (entretien locaux)

FONCTIONS GERER / MANAGER / COORDONNER :

BUC FORMATION (GAPP)
HAPPY LIFE (accompagnement autisme)
BEKA (transport usagers)

5. Une journée structurée pour un cadre rassurant

L'accueil du matin : permettre la mise au travail, travail sur les codes sociaux...

Le repas est aussi un moment privilégié pour les échanges et l'apprentissage des règles de la vie (hygiène, tenue...) et des codes sociaux (attendre son tour, laisser la place à l'autre...).

Pour cela, le réfectoire offre un endroit accueillant, agréable.

Les repas sont répartis en deux services pour disposer de places suffisantes et limiter le bruit et les distracteurs visuels.

Les éducateurs déjeunent avec les jeunes pour faire du repas un temps éducatif à part entière : les professionnels ainsi observent le groupe et chaque enfant en particulier, et peuvent repérer les éventuels troubles alimentaires.

Pour les jeunes, on y travaille l'autonomie pratique (débarrasser, se nettoyer) et l'adaptation sociale des comportements (manger proprement, sans bruit), ou encore les capacités motrices (savoir se servir correctement d'un couteau, d'une fourchette, etc. ...).

Les jeunes les plus autonomes prennent leur repas seuls à une table, ou en compagnie d'enfants qui ont, eux, un début d'autonomie.

Ponctuellement, les groupes de vie organisent des repas de groupe, préparés par les enfants et leurs éducateurs. Ainsi, les jeunes vont faire des choix pour le menu, planifier leur activité pour acheter les ingrédients et préparer le menu. Le partage du repas collectif sur le groupe de vie permet de valoriser le projet collectif.

Récréations et temps calme : des espaces extérieurs ou intérieurs (cour ou jardin arrière, salle polyvalente, groupes de vie...) permettent des pauses, temps de récupération cognitive mais aussi temps de jeu ou d'interaction avec les autres jeunes de l'établissement.

La récréation permet aux jeunes de vivre concrètement la socialisation, sans qu'elle soit dirigée par l'adulte avec ses normes et ses transgressions. Les éducateurs assurent la surveillance et l'observation des comportements des jeunes. Certains professionnels peuvent se détacher pour aider les jeunes pour qui ces temps non structurés restent compliqués.

Des temps calmes sont aussi proposés, pour tout ou partie du groupe, pour apaiser les jeunes.

Rituel de départ : comme le matin, un temps de socialisation et de synthèse de la journée permet la transition vers le domicile.

6. Espaces de répit et d'apaisement

Dans le cadre des RBPP sur ces espaces, l'équipe les mobilise pour :

- Prévenir les crises et agitations
- Permettre aux jeunes de se recentrer pour une mise à l'activité facilitée
- Permettre aux jeunes en crise de s'extraire du groupe pour s'apaiser

L'équipe a réfléchi pour un usage bienveillant de ces espaces, qui se formalise par une procédure cadre, et des protocoles individuels pour les jeunes ayant besoin fréquemment de ces espaces ou dans un objectif particulier.

La réflexion collégiale et la formalisation des pratiques veille au bon usage de ces espaces.

7. Lien avec les familles

• LE SOUTIEN AUX PROCHES & ENTOURAGE :

- **Entretiens mensuels** avec l'éducateur référent, entretiens avec la psychologue
- **Entretiens de soutien à la parentalité** (psychomotricienne, psychologue) pour faciliter la généralisation des acquis dans différents contextes
- **Cahier de liaison** (en projet, utilisation d'un portail usager dans le DUI)
- **Aide à la recherche de solutions de répit** pour les parents qui en formulent la demande

- **En projet, café parents, réunion pour les fratries, guidance parentale** (qui sera développée dans le cadre de la transformation de l'offre)

- **DES RENCONTRES FESTIVES ET COLLECTIVES**

L'IME organise régulièrement des rencontres institutionnelles, à destination des parents et aussi des fratries des jeunes accueillis : ces temps festifs ou d'informations permettent aussi aux familles de se rencontrer, de tisser des liens sociaux, avoir des échanges informels...

Les professionnels organisent aussi des moments de fête pour les jeunes, qui permettent de travailler aussi « le vivre ensemble »

- **Réunion d'information de rentrée**
- **Repas de Noël et distribution des cadeaux**
- **Spectacle et repas convivial partagé avec les jeunes et leurs familles en début d'année**
- **La fête de fin d'année : après fait le bilan de l'année, jeunes et familles partagent un temps de jeux et un buffet convivial**

Les transferts thérapeutiques

Selon les crédits disponibles, des séjours, en dehors de l'établissement, d'une durée supérieure à 48 heures, sont organisés, par roulement, par les différents groupes de vie. Ils font partie intégrante du projet d'établissement et du projet individualisé d'accompagnement de l'enfant. Les conditions du transfert sont présentées en amont aux jeunes et à leurs familles.

Ces séjours permettent de fédérer le groupe constitué, et à l'enfant d'exprimer d'autres capacités qu'il ne mobilise pas à l'IME ou à son domicile. Ces séjours répondent aux règles d'organisation des transferts temporaires d'établissement de l'arrêté du 26 mars 2003, circulaire n°2003-149.

II. Un accompagnement construit avec et pour les personnes accompagnées

1. Le parcours de l'utilisateur au sein du service

- Des rendez-vous d'information pour une orientation pensée

Lorsqu'une candidature est adressée à l'établissement, l'équipe de direction propose un entretien avec le jeune et sa famille, et éventuellement un partenaire ou un proche, si la famille en fait la demande. Cet entretien permet de mieux cerner le projet de vie de l'enfant, ses besoins et de présenter le fonctionnement de l'IME. Ce rendez-vous permet à la famille d'affiner son choix en termes d'établissement.

- L'éthique au cœur des admissions

Lorsqu'une place se libère, l'équipe de direction examine le degré de priorisation des situations, ainsi que les critères suivants :

- Antériorité de la demande
- Temps de transport raisonnable entre le domicile et l'IME
- Domiciliation du jeune qui permet de ne pas modifier les horaires de tournées pour les autres familles quand l'admission est en cours d'année

- Une admission sécurisée et réfléchie

L'équipe de direction rencontre la famille du jeune pressenti pour convenir des conditions d'admission. Pour les jeunes dont l'état de santé le nécessite, le bilan infirmier est réalisé avant l'accueil du jeune.

Le contrat de séjour est remis à la famille qui dispose de quelques jours pour le remplir et confirmer son accord pour l'admission de son enfant.

Dans un second temps, le jeune et sa famille sont reçus par la cheffe de service et le référent désigné en équipe. Lors de cet échange, il est question de présenter le groupe de vie, quelques activités proposées et de rassurer la personne et son entourage, pour qui ce changement peut être source d'inquiétudes.

- Un soin particulier à l'intégration du jeune

La famille accompagne son enfant pour son premier jour à l'IME. Le référent récupère l'enfant pour l'accompagner sur son groupe de vie.

En fin de première semaine, un bilan est fait entre la cheffe de service et la famille pour faire le point sur cette intégration. A l'issue de ce délai, la famille signe de manière éclairée, le contrat de séjour et le remet à l'IME.

- Une évaluation initiale des besoins pour le premier projet personnalisé

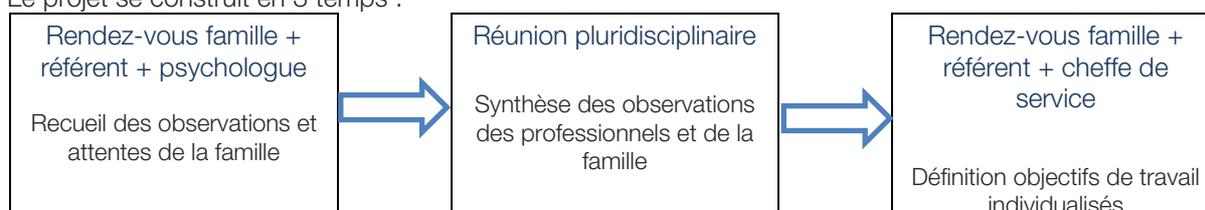
Pendant une période initiale de 6 mois maximum, l'équipe met en œuvre un emploi du temps provisoire comprenant des temps de vie de groupe, des activités, des temps classe... pour permettre un premier bilan.

La synthèse des observations, complétées de celles de la famille, de leurs attentes, viendra constituer le premier Projet Personnalisé, qui fait office d'avenant au contrat de séjour.

2. Le projet personnalisé des personnes accompagnées au cœur des préoccupations des professionnels

La loi 2002-2 du 2 janvier 2002 met l'accent sur la responsabilisation de l'utilisateur et réaffirme le droit à un accompagnement individualisé et à sa participation directe au projet d'accompagnement. Un Projet Personnalisé (PP) est donc construit avec le jeune et ses parents sous la responsabilité de la Direction. Ce projet est élaboré par l'ensemble des acteurs impliqués dans l'accompagnement de l'enfant.

Le projet se construit en 3 temps :



Les attentes du jeune seront aussi recueillies.

Les attentes du jeune et de sa famille sont recueillies en amont, pour favoriser la libre expression de leur projet de vie, sans être déjà influencés par les observations des professionnels. L'entretien est mené par le binôme référent éducatif et psychologue. Les deux professionnels adoptent une posture d'écoute active et de reformulation, sans formuler à ce stade d'arbitrage.

Dans un second temps, les professionnels font le bilan de l'année écoulée pour le jeune : activités proposées, évolutions constatées... Ces observations vont diriger un travail fait en équipe permettant l'élaboration d'hypothèses d'actions. Il s'agit d'établir un projet global cohérent prenant en compte toutes les dimensions (éducative, psychothérapeutique, scolaire, médicale, rééducative).

La synthèse des observations est ensuite transmise à la famille, avec un délai suffisant pour en prendre connaissance avant le rendez-vous de projet personnalisé.

Ce rendez-vous est animé par la cheffe de service et le référent éducatif. Le jeune participe au rendez-vous. Le rendez-vous de projet permet de confronter les observations respectives, les axes de travail, les points de convergence.

Le projet va permettre de déterminer des objectifs, afin que les professionnels puissent ensuite définir et mobiliser les moyens pour les rendre opérationnels et permettre d'évaluer la progression de la personne afin d'opérer des réajustements.

Dans cette démarche de projet, les attentes de la personne sont centrales et prépondérantes. En effet, la contractualisation n'a de sens qu'à la condition de croiser deux dimensions complémentaires :

- Les besoins et attentes de la personne
- Les observations des professionnels

Les objectifs du projet personnalisé vont permettre :

- De s'adapter à la singularité de chaque personne accompagnée suivant ses capacités et ses fragilités.
- De tenter de répondre aux objectifs proposés en tenant compte de la personne accompagnée, des professionnels et de les vérifier.
- De prendre en compte les attentes et l'engagement de la personne dans son projet personnalisé.
- De définir les rôles et la pluridisciplinarité autour du projet personnalisé y compris avec les partenaires.
- D'évaluer périodiquement la mise en œuvre du projet personnalisé.
- D'accéder à une méthode et des outils communs et intégrés.

Recommandation HAS : « Le terme de « projet personnalisé » a été retenu dans cette recommandation pour qualifier la démarche de co-construction du projet entre la personne accueillie/accompagnée (et son représentant légal) et les équipes professionnelles. »

Recommandation HAS : « Le rythme de l'évaluation du projet personnalisé est fonction de la nature de ses objectifs et des modalités de sa mise en œuvre. Chaque projet a ainsi son propre rythme et sa périodicité propre d'évaluation [...] Le projet personnalisé sera évalué au moins une fois par an »

La durée de validité du projet personnalisé est d'un an. Sa révision à terme est faite chaque année. Des réunions intermédiaires sont possibles.

8. Les outils d'expression et de participation des jeunes accueillis

- Le CVS

Il existe un conseil de la vie sociale avec un nouveau règlement intérieur réalisé en 2019. Trois CVS sont prévus à minima par an et plus si nécessaire. Une préparation est assurée avec les représentants des jeunes accompagnés, pour permettre leur pleine implication.

- Le tour de parole

Sur les groupes de vie, les jeunes échangent notamment sur les regroupements du matin et du soir et peuvent ainsi exprimer leur ressenti ou leur questionnement.

- Enquêtes de satisfaction

Le projet est de réaliser régulièrement des enquêtes de satisfaction auprès des jeunes, des familles, familles d'accueil ou partenaires. Les enquêtes permettent d'évaluer le niveau de satisfaction et viennent soutenir l'analyse des points forts et faibles de nos accompagnements, au sein des CVS ou réunions qualité.

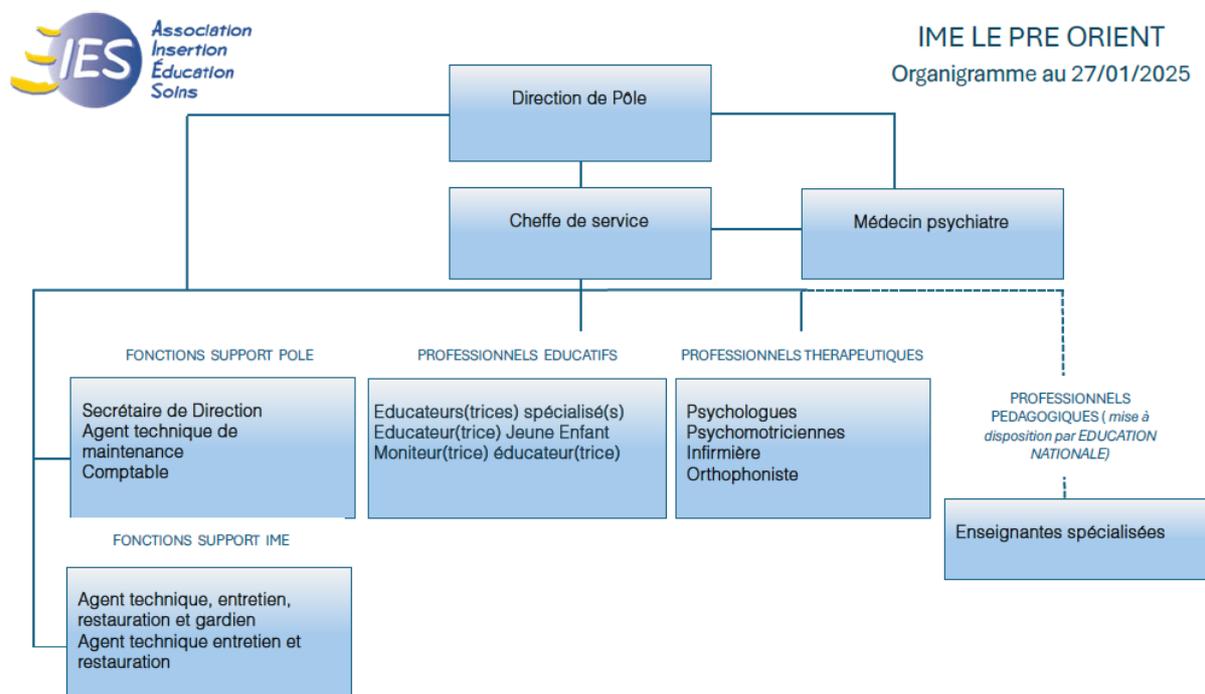
- Recueil des réclamations

Les formulaires de réclamation permettent aux jeunes accompagnés et leur famille d'exprimer leur insatisfaction afin qu'ils puissent contribuer à l'amélioration de la qualité des prestations. Ces éléments font l'objet d'une restitution et d'un échange en CVS.

L'objectif étant d'améliorer la qualité de prise en charge de la personne accompagnée et promouvoir le lien entre elle et le service.

III. Les ressources transversales mises en œuvre au service de l'accompagnement

1. L'organigramme de la structure



2. Gestion des Ressources Humaines

- La formation professionnelle

Bien que l'IME possède un budget contraint pour répondre à tous les besoins et demandes des professionnels, la mutualisation réalisée avec les autres établissements de l'AIES permet de garder un certain équilibre quant à la formation de chacun.

Ainsi chaque professionnel de l'IME bénéficie régulièrement de formations répondant aux questionnements et difficultés rencontrés dans leur pratique professionnelle.

- Les entretiens annuels

L'entretien annuel d'évaluation est un moment d'échange approfondi entre le professionnel et son responsable hiérarchique. Cet entretien permet de dresser un bilan sur les compétences du professionnel, de ses objectifs à atteindre pour l'année à venir, les axes de progression et les moyens alloués ; l'entretien annuel est un réel outil de motivation et de gestion des carrières. Il est très utile dans l'évaluation des compétences du professionnel et de sa capacité à tenir son poste.

- Qualification du personnel

L'AIES a toujours mis l'accent sur l'importance de la qualification du personnel et quel que soit sa fonction. De ce fait, nos recrutements sont axés en priorité sur l'impératif d'être diplômé dans sa fonction.

- Prévention des risques professionnels

Pour prévenir les risques professionnels, nous poursuivons notre travail d'évaluation des risques (DUERP) permettant ainsi d'être au plus près des dangers possibles sur l'établissement pour l'ensemble des salariés. Le but est d'avoir un diagnostic approfondi et de mettre en place un plan d'action.

En lien avec le service de médecine de travail, nous maintenons notre vigilance quant à l'apparition de troubles pour tenter de les prévenir ou d'y faire face en cas de survenue. Les conditions de travail sont évoquées pendant les entretiens annuels, ce qui permet de les détecter ou de les anticiper.

En cas de souci de santé impactant la pratique professionnelle, nous recherchons, toujours en lien avec la médecine du travail, des solutions pour permettre le maintien de l'emploi si possible.

La démarche de prévention au sein de l'association intervient sur ces trois champs de manière complémentaire pour garder une certaine efficacité.

- Qualité de vie au travail

L'association a depuis toujours mis l'accent sur la QVT (Qualité de Vie au Travail). En effet la dimension relation au travail et climat social concerne l'ensemble des établissements de l'AIES.



Plus spécifiquement sur l'IME, les démarches mises en place tentent de répondre aux mieux aux besoins des professionnels :

- La mise en œuvre de pauses pour soutenir les journées de travail en continu
- Des réunions régulières et prises de décisions communes
- Une équipe de cadre de direction tentant d'être au plus près des attentes des professionnels
- Responsabiliser les professionnels dans le choix et la manière d'organiser l'accompagnement
- Une souplesse d'organisation dans l'organisation et la répartition des tâches
- Le souci de donner, si possible, les moyens dans les projets des professionnels
- Mettre en place de la formation professionnelle
- Le souci d'accueillir les nouveaux professionnels (livret d'accueil)
- L'attention particulière au retour des salariés de retour de congé maladie
- La rigueur apportée aux entretiens individuels
- L'adaptation des plannings activités/congés
- Le soutien des parcours de professionnalisation (accueil de stagiaires, soutien VAE)

3. Les différents temps de réflexion interdisciplinaire

Quoi ?	Quand ?	Pour réfléchir autour des projets et des activités
Réunion clinique	1 fois / semaine	Réfléchir et évaluer l'accompagnement du jeune, pour ajuster sa pratique
Point de situation	Autant que nécessaire	Echanges autour du projet d'un jeune dont l'actualité le nécessite
Synthèse	1 fois / an	Partage des observations des professionnels et des jeunes et de la famille – définition des propositions des objectifs de travail
ESS	1 fois / an	Bilan progrès scolaires et modalités scolarisation
Réunion de bilan	1 fois/an	Bilan activités et évaluation des partenariats

Quoi ?	Quand ?	Pour organiser l'accompagnement
Réunions éducatives	1 fois/semaine	Points organisations et identification enjeux accompagnement
Réunion pole thérapeutique	1 fois / mois	Fonctionnement
Réunion pole pédagogique	1 fois / trim	Fonctionnement
Point logistique	1 fois / semaine	Plan d'entretien et maintenance
Point administratif et comptable	1 fois / semaine	Fonctionnement
Réunion services supports	1 fois / mois	Fonctionnement
Réunion emplois du temps	Septembre	Etablissement des emplois du temps individualisés

Quoi ?	Quand ?	Pour piloter l'accompagnement
Réunions cadres	1 fois / semaine	Informations et fonctionnement
Réunions CODIR pole	1 fois / mois	Qualité accompagnement
Point chef service - direction	1 fois / semaine	Coordination travail
CODIR AIES	1 fois / mois	Informations et chantiers associatifs

Quoi ?	Quand ?	Pour information et qualité
Réunion pré rentrée	Août	Informations et fonctionnement
Réunion qualité accompagnement	1 fois / mois	Qualité accompagnement

Quoi ?	Quand ?	Pour développer les compétences et la QVT
GAPP	1 fois / mois	Analyse et ajustement sur sa pratique professionnelle
Formations		Développement des compétences
Groupe Directeurs	1 fois / mois	Co développement et travail de réseau
Groupe chefs de service	1 fois / trim	Co-développement et travail de réseau
Réunion inter-métiers AIES	Variable	Partages d'expériences et outils de travail
Réunions cadres intermédiaires AIES	1 fois / mois	Groupe travail sur actions transversales
Réunion accueil nouveaux arrivants	2 fois / an	Information et QVT

4. La gestion des données

Dans le cadre de ses missions, l'IME est amené à collecter et traiter des données personnelles et sensibles. Le traitement de ces données est aujourd'hui encadré par le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), un règlement européen du 27 avril 2016. Il pose un nouveau cadre juridique en matière de protection des données personnelles des citoyens européens afin de répondre aux évolutions du numérique.

Il vise à permettre la sécurisation du traitement des données personnelles recueillies par les organisations publiques ou privées.

Concrètement, il s'agit d'identifier les données collecter, de ne collecter que les données utiles et nécessaires et de garantir leur intégrité

RGPD PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Qu'est-ce qu'une donnée personnelle ?

Toute information relative à un particulier identifié ou identifiable, directement ou indirectement, grâce à un identifiant ou à un ou plusieurs éléments propres à son identité

Par exemple :

- photo
- nom (M. Xxxx)
- profil culturel ou social
- données de localisation
- données de santé
- numéro de carte d'identité
- identifiant en ligne
- adresse

Source : Règlement général sur la protection des données (RGPD) du 27 avril 2016
vie-publique.fr | Paris 2019

- Le Dossier Unique Informatisé du jeune accompagné

Le dossier du jeune est sous format numérique, sur un serveur sécurisé. Dès 2024, l'AIES renforce la sécurité des données nominatives et déploie le logiciel de gestion du dossier unique de l'utilisateur IMAGO, avec le transfert complet sur l'appliquatif prévu en septembre 2025.

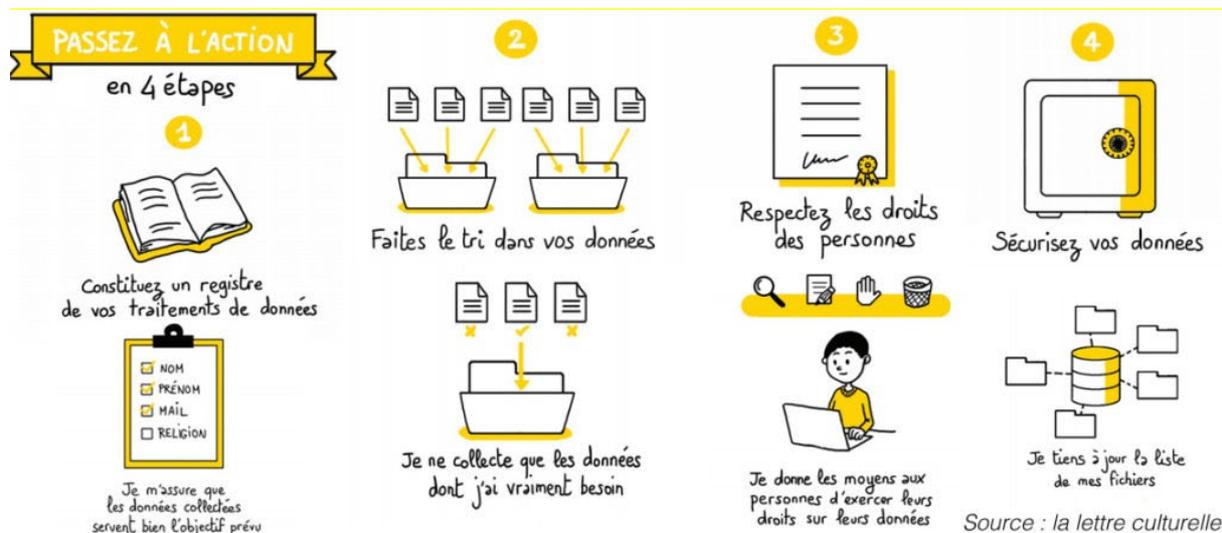
Ces dossiers sont composés de :

- Un volet administratif
- Un volet accompagnement
- Un volet médical, accessibles aux seules personnes autorisées

Une version papier, identique à la version numérique, est aussi constituée pour permettre la continuité de l'accompagnement en cas de panne informatique. Les dossiers en version papier sont rangés dans un espace sécurisé pour garantir le même niveau de sécurité que la version numérique.

Les personnes accompagnées et leur représentants légaux peuvent, à tout moment, consulter leur dossier, dans les conditions explicitées dans le règlement de fonctionnement.

Afin de se conformer à ce règlement et de respecter les droits des personnes accompagnées, l'AIES s'appuie sur plusieurs axes :



- Confidentialité : identification des utilisateurs habilités

Chaque personne accédant au réseau, professionnels ou stagiaires en formation, se voit attribuer un **compte utilisateur nominatif**, ouvert à son entrée dans l'établissement et clôturé à son départ.

En fonction du profil indiqué par la direction de l'établissement, l'utilisateur n'accède qu'aux données utiles à sa fonction. Une cartographie des droits d'accès a été définie en fonction des métiers pour chaque rubrique du serveur.

Pour les données papiers (dossier usager ou salarié notamment), l'accès est restreint aux seules personnes habilitées, et garanti par le cadre hiérarchique.

- Intégrité : pas de modification de la donnée

Le logiciel IMAGO a été paramétré pour limiter les suppressions non autorisées. A la clôture des dossiers des jeunes, ils sont archivés de manière définitive.

- Disponibilité : accès permanent aux données pour utilisateurs habilités

Afin de garantir l'accessibilité des données et leur intégrité, nous disposons d'un système d'hébergement et de sauvegarde externalisée. Nos données sont ainsi sauvegardées à deux endroits distincts nous permettant de solliciter une restitution à tout moment.

- Traçabilité : suivre les mouvements des données et sa sécurisation tout au long du parcours

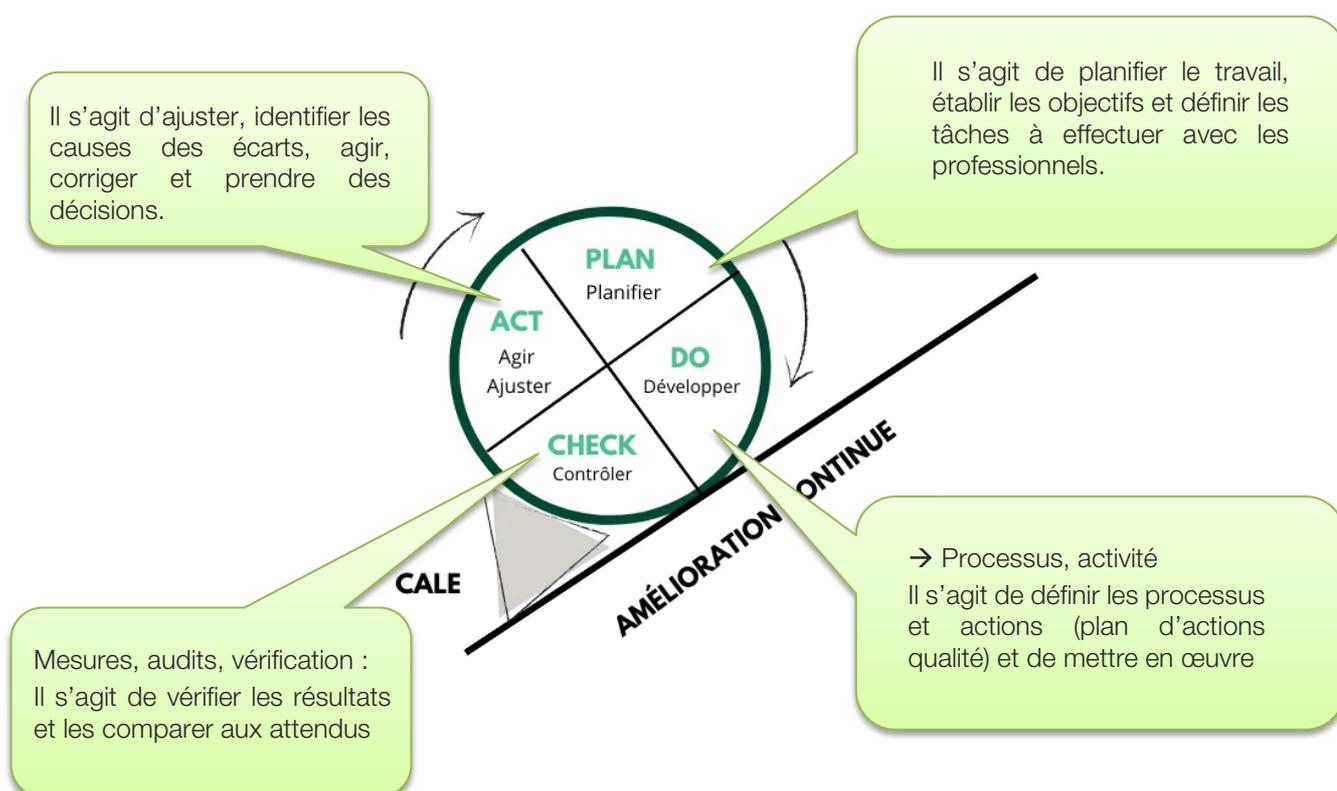
- **Le registre de traitement** : l'AIES s'est doté d'un outil de gestion des données, SMART GLOBAL, permettant d'éditer un registre de traitement des données, un plan d'action de sécurisation, un registre de violation et de réaliser un suivi de l'exercice du droit d'accès.
- **Le délégué à la Protection des Données (DPO)** : ce délégué est une personne extérieure à l'AIES. Il conseille et accompagne l'AIES et est votre interlocuteur dans le cadre de l'exercice de votre droit d'accès aux données qui vous concerne dpo@association-ies.fr
- **Archivage et destruction** : l'AIES s'est dotée de procédure prévoyant les durées d'archivage et les modalités de destruction des données papier (avec un destructeur de type P4) et numérique. De manière générale, sauf exception justifiée, les dossiers des usagers sont conservés 5 ans après leur départ de l'établissement. Le logiciel IMAGO, déployé courant 2024, est conforme au RGPD et prévoit des règles d'archivage strictes.

5. Démarche d'amélioration continue de la qualité

- Une organisation apprenante

La qualité est notre aptitude à répondre à la satisfaction des besoins implicites, exprimés ou potentiels des personnes accompagnées, de ses proches et des acteurs avec lesquels nous travaillons, en vue de maintenir ou d'améliorer son accompagnement, son autonomie, son autodétermination et sa dignité. Les recommandations actuelles, qu'elles soient réglementaires ou professionnelles aident aussi les professionnels à améliorer leurs pratiques, et c'est dans ce contexte que l'IME s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue de la qualité.

D'une démarche qualité informelle, des pratiques, des fonctionnements davantage "oralisés", sans véritable outil de pilotage mis en place, nous avons l'ambition de déployer une véritable démarche d'amélioration de la qualité, avec la création d'outils, le formalisme de nos pratiques et de nos fonctionnements. Notre démarche tente de s'articuler autour du cycle PDCA (ou roue de Deming). Cette méthode présente les 4 phases à enchaîner successivement afin de s'inscrire dans une dynamique d'amélioration continue de la qualité.



La « cale », représentée sur le schéma, correspond quant à elle aux réglementations, aux normes, mais avant tout, l'expérience acquise par le service, le développement de la « culture de l'erreur » pour capitaliser sur notre expérience.

- Les outils qualité

- ✎ **L'engagement qualité de la Direction Générale** (en annexe 3) institutionnalise la démarche d'amélioration continue et l'articule avec les autres dimensions de notre travail.
- ✎ **Le plan d'actions qualité (PAQ)** : qui reprend les différentes actions à mener pour satisfaire aux exigences et améliorer nos pratiques.
Un premier plan a été construit à partir des évaluations externes précédentes mais sans priorisation et échéancier. La prochaine évaluation en avril 2025 servira de socle pour l'élaboration du plan d'actions.
- ✎ **Le suivi des réclamations, évènements indésirables (EI), évènements indésirables graves (EIG) et opportunités d'amélioration (OA)** : chaque incident / réclamation / plainte peut donner lieu à une action correctrice mais l'analyse de l'ensemble des incidents sert l'actualisation des risques usagers (cartographie des risques) ou risques salariés (DUERP) pour définir des actions préventives. Un retour est réalisé respectivement au CVS et aux IRP.
- ✎ **Les indicateurs** : tels que les tableaux ANAP et le CPOM (contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens), ces indicateurs nous guident pour respecter les recommandations des bonnes pratiques professionnels de l'HAS et réaliser des objectifs de performances.
- ✎ **Le CPOM de l'AIES**. Signé en 2023, il permet, selon la définition du ministère des solidarités et de la santé, de « fixer des objectifs de performance, d'amélioration de la qualité et de l'efficacité de la réponse apportée aux personnes accompagnées, en y associant les financements publics correspondant en favorisant les logiques de mutualisation et de coopération. »
- ✎ **Les enquêtes de satisfaction annuelles (en projet)** : à destination des personnes accompagnées et des familles, ou des partenaires, ces enquêtes permettent de recenser les avis des parties prenantes sur les prestations proposées par l'IME. Les résultats de ces enquêtes donnent lieu, le cas échéant, à des améliorations et permettent de proposer un accompagnement toujours mieux adapté.
- ✎ **Les évaluations HAS** : Obligation réglementaire à réaliser tous les 5 ans, elles permettent « une évaluation régulière de leurs activités et de la qualité des prestations qu'ils délivrent. L'objectif était d'apprécier la qualité des activités et prestations délivrées par ces structures aux personnes accueillies par des organismes habilités. »
- ✎ **Les auto-évaluations** : construites sur le même cahier des charges de l'HAS, elles permettent un bilan intermédiaire et viennent soutenir le pilotage du plan d'action qualité.
- ✎ Le système **documentaire qualité** regroupe l'ensemble de nos documents (procédures, fiches, formulaires, ...) et les **recommandations de bonnes pratiques**. Il est actualisé et enrichi régulièrement dans une logique d'amélioration continue.

- La gestion des risques

Selon le Ministère de la Santé et de la Prévention : « La gestion des risques est définie comme « processus continu, coordonné et intégré à l'ensemble d'une organisation, qui permet de diminuer la survenue des risques et de leurs conséquences par l'identification, l'analyse, l'évaluation des situations dangereuses et des risques qui causent ou qui pourraient causer des dommages aux personnes, aux biens ou à l'environnement et le contrôle des risques résiduels. » (Source : ministère de la Santé et de la Prévention, publication du 13.06.2016).

Nous prévoyons deux démarches pour traiter de la gestion des risques :

Approche prédictive : (risques a priori)
Évaluation et anticipation des risques afin de prévoir les risques à venir
(*Cartographie des risques usagers, DUERP*)

Approche rétrospective : (risques a posteriori)
Surveillance et collecte systématique des données pour déclencher les alertes.
(*Procédure évènements indésirables, réclamations*)

6. La promotion de la bientraitance et la lutte contre la maltraitance

La loi n°2022-140 du 7 février 2022 est venue renforcer les attentes en matière de bientraitance. Le décret 2024-166 du 29 février 2024 prévoit ainsi que le projet d'établissement ou de service comprend nécessairement une partie sur la démarche de prévention et de lutte contre la maltraitance.

La maltraitance, au sens du Code de l'Action Social et des Familles (CASF) vise :

« Toute personne en situation de vulnérabilité lorsqu'un geste, une parole, une action ou un défaut d'action compromet ou porte atteinte à son développement, à ses droits, à ses besoins fondamentaux ou à sa santé et que cette atteinte intervient dans une relation de confiance, de dépendance, de soin ou d'accompagnement.

Analyse de cette définition

- Elle vise des **actes comme des omissions** (violences / négligences)
- Il y a deux conditions cumulatives pour identifier la maltraitance :
 - 1) Existence d'une **atteinte caractérisée** + 2) Existence d'une **relation** entre l'auteur et la victime.
- La maltraitance est **protéiforme** en fonction de sa temporalité, son intentionnalité, son origine, son caractère singulier ou associé.

Etats généraux des maltraitances

Les situations de maltraitance peuvent être ponctuelles ou durables, intentionnelles ou non. Leur origine peut être individuelle, collective ou institutionnelle. Les violences et les négligences peuvent revêtir des formes multiples et associées au sein de ces situations »

Au sein de l'IME, nous tenons à mettre en place une politique active de promotion de la bientraitance :

« Une culture inspirant les actions individuelles et les relations collectives au sein d'un établissement ou d'un service. Elle vise à promouvoir le bien-être de l'utilisateur en gardant présent à l'esprit le risque de maltraitance » (définition HAS).

• Les moyens de repérage

- Les temps d'échange réguliers en équipe permettent le repérage et la prévention des situations de maltraitance
- La cartographie des risques de maltraitance, en cours de construction, sera finalisée mi 2025.

• Les modalités de signalement et de traitement des situations de maltraitance

Celles-ci sont définies dans la procédure événements indésirables.

Les coordonnées pour le signalement à l'ARS ainsi que les numéros d'appel aux services dédiés sont affichés dans l'établissement.

Pour soutenir cette bientraitance, le livret d'accueil comprend les numéros d'appel (119) : numéro d'appel national qui concerne les enfants victimes de maltraitance, aux témoins, à l'entourage privé et professionnel de victimes

9. La prévention des risques d'isolement

L'isolement est un facteur aggravant les risques de perte d'autonomie, par la perte des capacités liées à l'immobilité et au repli sur soi et par la plus faible capacité des proches à repérer les signaux de danger.

La lutte contre l'isolement a fait l'objet d'attention particulière lors de la crise sanitaire de 2020. L'IME s'est ainsi adapté en proposant des entretiens téléphoniques pro-actifs bi-hebdomadaires, la création d'un blog pour outiller les familles et des mi-avril 2020, en plein confinement, des accueils de répit d'urgence, pour les jeunes supportant difficilement ce contexte (syndrome de glissement, troubles du comportement).

Après la crise sanitaire, l'établissement a maintenu des entretiens réguliers avec les familles, à un rythme mensuel. En cas de signes d'isolement ou de difficultés familiales, des entretiens peuvent être proposés avec des membres de l'équipe pluridisciplinaire, pour un soutien à la parentalité.

4^{ème} partie : Partie prospective (trajectoire 2025-2030)

I. Synthèse évaluative du projet d'établissement précédent

Le précédent projet de service couvrait la période 2011-2015 sans plan d'action formalisé. De l'évaluation externe réalisée en 2016, ainsi que les plans d'action issus du DUERP, un plan de concordance a été établi, au niveau de l'établissement en recherchant également la mise en œuvre d'actions transversales au sein du pôle du Pré d'Orient. L'état d'avancement est présenté ici de manière synthétique :

DOMAINE	ACCOMPAGNEMENT	
Axes amélioration	Etat d'avancement	Suite à donner
Formaliser les contenus des temps de réflexion collectifs et pluridisciplinaires (réunions, autres)	Compte rendus réunions	
Assurer la traçabilité des prestations apportées	Emplois du temps Conventions partenariats Bilans partenariats	Renforcer la structuration du projet personnalisé à partir du logiciel IMAGO, selon la nomenclature SERAFIN PH
Structurer les outils de projet personnalisé plus en adéquation avec la démarche d'amélioration continue : axes prioritaires de travail déclinés en objectifs, moyens	Trame type de projet personnalisé	
Établir la procédure d'élaboration du PIA	En cours	Procédure à finaliser
Diffuser et intégrer les recommandations de l'ANESM dans les pratiques professionnelles	Fonds documentaire	Prévoir actions pro-actives pour l'appropriation des RBPP

DOMAINE	DROITS ET PARTICIPATION DES PERSONNES	
Axes amélioration	Etat d'avancement	Suite à donner
Afficher et diffuser la charte des droits et des libertés	Fait	Sensibilisation équipes sur les droits
Intégrer le recueil des attentes des parents dans la procédure d'élaboration du PIA	Fait – présenté dans livret accueil	Procédure élaboration du PP
Fournir à l'admission la liste des personnes qualifiées et informer sur leur rôle	Annexé au règlement de fonctionnement	Prévoir une information en FALC sur leur rôle
Mener une réflexion avec les équipes sur l'accessibilité des documents / informations aux familles et aux jeunes	Non fait	A reporter dans projet 2025-2030
Actualiser le règlement de fonctionnement (modalités de recours en cas de désaccord sur le PIA)	Fait	

DOMAINE		SOINS
Axes amélioration	Etat d'avancement	Suite à donner
Offrir un meilleur accompagnement au niveau du soin au sens large	Renforcement de l'effectif paramédical au titre de la reconnaissance de places autismes	Recrutement à finaliser

DOMAINE		DOSSIER DE L'USAGER
Axes amélioration	Etat d'avancement	Suite à donner
Faire un audit sur le dossier unique de l'utilisateur	Procédure dossier unique usager	Déploiement sur IMAGO – actualisation des procédures liées
Créer le dossier unique et formaliser la procédure pour les autres documents		
Archiver le volet médical à l'infirmerie avec un accès restreint	Réalisé	Transfert en cours sur IMAGO avec droits réservés
Préciser la transmission des informations médicales nécessaires à l'accompagnement dans le règlement de fonctionnement	Revue règlement fonctionnement	Prévoir une information conjoncturelle liés à l'absence de médecin et les droits dérogatoires confiés
Définir les modalités d'accès, d'archivage et de transmission en cas d'orientation vers un autre établissement		Procédure de sortie à réaliser
Définir les conditions de protection et destruction des notes personnelles	Procédure gestion données personnelles	Revoir procédures et registres dans le cadre du déploiement des outils IMAGO et EIG
Définir les conditions d'accès et de protection conformément à la réglementation	Registre des traitements de données personnelles	

DOMAINE		OUVERTURE DE L'ETABLISSEMENT SUR L'EXTERIEUR
Axes amélioration	Etat d'avancement	Suite à donner
Mettre en œuvre des supports d'information : plaquettes, site internet	Fait partiellement	Actualisation supports avec extension IME
Intégrer projet d'établissement sur site internet, et possibilité de le transmettre par mail		A prévoir sur 2025
Établir une convention type de partenariat	Convention type avec orthophoniste / psychomotricien	Prévoir les conventions types avec les autres partenariats en y incluant les articles RGPD
Identifier les pistes de mutualisation de moyens et regroupements_ prévoir un temps d'anticipation de l'évolution des besoins	Pistes d'amélioration mutualisées au niveau du pôle du Pré d'Orient	A inclure dans le projet établissement 2025-2030
Assurer le suivi des conventions	Fiches bilan partenariats	Tableau de suivi à réaliser

DOMAINE		MANAGEMENT
Axes amélioration	Etat d'avancement	Suite à donner
Ecrire un projet associatif conforme au fonctionnement de la structure Pré D'orient selon son statut juridique	Projet établissement 2025-2030	Diffuser aux parties prenantes
Recueillir les avis des jeunes lors de rencontres collectives ou informelles	Collège jeunes au sein du CVS	Organiser nouvelles élections
Établir une veille sur les évolutions territoriales et réglementaires	Réalisé, non diffusé en interne	Prévoir circuit de veille (moyens, personnels, diffusion)
Créer une procédure de revue des outils loi 2002-2	Non fait	Procédure à établir
Intégrer l'organigramme dans le projet		Intégré dans projet 2025-2030
Organiser une formation à la démarche d'amélioration continue de manière générale	Réunion qualité 30/01/2025	
Planifier la démarche d'amélioration continue : préconisations d'améliorations + plan d'action à 5 ans annexé au projet d'établissement.		Présent sur le projet d'établissement
Informier sur la démarche d'amélioration continue : support documentaire ; personnels responsables ; état d'avancement par thème ; Rendre le document consultable	Engagement qualité Manuel qualité	Information systématique sur nouvelle procédure Réunions qualité
Proposer des enquêtes de satisfaction	Non fait	A prévoir dans les 5 ans

DOMAINE		RH
Axes amélioration	Etat d'avancement	Suite à donner
Mettre en place l'analyse de la pratique pour l'équipe	Fait- sur financement CNR	Sécuriser le financement
Élaborer les fiches de postes des salariés concernés (services généraux, personnel thérapeutique, enseignant, chef de service, administratif)	Fiches de postes réalisées	Actualiser charte de confidentialité + outils numériques
Prévoir une rencontre annuelle de bilan avec les enfants autour de leur accompagnement		
Mettre en place les entretiens professionnels annuels	Engagé depuis 2024 sous nouveau format	
Constituer un COPIL et organiser une formation sur les risques psychosociaux		Commission qualité de vie au travail en projet + groupe de travail associatif en projet
Constituer un COPIL pour définir un volet bientraitance dans le plan d'action		
Mettre en œuvre d'une démarche de promotion de la bientraitance	Action de formation	Intégrer un module pour tout nouvel entrant + point annuel
Améliorer l'intégration des nouveaux salariés et stagiaires	Livret d'accueil du nouveau salarié	Livret d'accueil du stagiaire à construire Structurer le tutorat
Mettre en œuvre la formation sur le thème du Projet Individualisé	Formations IMAGO	Formation sur structuration et évaluation des PP selon la nomenclature SERAFIN PH

d'Accompagnement ; intégrer des formations autour du PIA		
Formaliser les fiches de délégation pour les chefs de service		2026
Mobiliser les informations RH pour projeter les évolutions de carrières dans une logique GPEC	Entretiens annuels Fiches de postes	Déploiement GPEC

DOMAINE		LOGISTIQUE ET MAITRISE DES RISQUES
Axes amélioration	Etat d'avancement	Suite à donner
Mettre en place le contrôle interne relatifs à l'entretien et maintenance des locaux et installations	Fait en lien avec le propriétaire	Poursuivre le suivi Tableau de suivi et entretien des véhicules à approfondir
Mettre en œuvre les registres de sécurité et de maintenance	Fait	
Mettre en œuvre un registre des incidents transports	Le registre est intégré dans le suivi de l'ensemble des incidents	
Diffuser plaquettes gestes et postures, travail sur écran	Etude ergonomique postes administratifs (2023) et cuisine (2025)	En attente rapport étude 2025 Sensibilisations OSTRA
Recueillir systématiquement les comptes-rendus et rapports des interventions missionnées par le propriétaire	Tableau de suivi des rapports Registre de sécurité	Poursuivre le suivi
Investissements mobiliers pour remplacer certains mobiliers vétustes	Plan d'investissement Taux de vétusté encore élevé	Renforcer le renouvellement de mobilier et matériel Inventaire qualitatif (état)
Associer l'infirmière à la réflexion sur le Document Unique sur les Risques Professionnels (DUERP)		A prévoir dans le copil de revue du DUERP
Réaliser un audit des espaces et sensibiliser les salariés aux conditions de stockage en hauteur	Fait	Optimiser les locaux de rangement en lien avec la rénovation des locaux en 2024
Recueillir l'avis des personnes concernées sur l'implantation et l'agencement des locaux		A intégrer dans l'ordre du jour des réunions CVS
Actualiser fiches techniques produits entretien	Fait	A revoir régulièrement

DOMAINE		GESTION BUDGETAIRE
Axes amélioration	Etat d'avancement	Suite à donner
Construire des tableaux de synthèse : recettes, dépenses, ratios...	Utilisation logiciel EIG	Renforcer utilisation fonctionnalités logiciel
Formaliser des procédures liées au service économat et comptabilité	Création du poste de DAF début 2023 Regroupement des comptables sur le siège	Procédures liées à la comptabilité à réaliser

II. Définition des axes stratégiques et plan d'actions

La feuille de route, pour 2025-2030, a été pensée à l'échelle du pôle, pour l'articulation entre les différentes offres d'accompagnement et anticiper l'évolution des services en dispositif :

FICHE ACTION		
Participer à la mise en œuvre des objectifs du CPOM associatif		
Objectifs opérationnels	Moyens	Indicateurs
Réaliser un diagnostic établissement : atouts, enjeux et perspectives d'évolution.	Projet établissement Evaluation externe	Fiches actions
Établissement d'objectifs communs partagés au sein de l'association.	CODIR	Indicateurs CPOM
Mise en place de moyens et d'actions au service d'une synergie associative.	Politique achats Procédures associatives Système information associatif Logiciels métiers partagés	Indicateurs CPOM Déploiement DUI, GTA

FICHE ACTION		
Accompagner l'évolution des publics accueillis (TSA et TND)		
Objectifs opérationnels	Moyens	Indicateurs
Obtenir la reconnaissance, par nos institutions, de l'accueil de ces publics à besoins spécifiques	Réponse aux AMI	Evolution agrément
Développer les compétences spécifiques en lien avec les TSA et promouvoir l'évolution des pratiques professionnelles	Formations (Gestion des comportements, problèmes, Communication alternative améliorée) Accompagnement développement des connaissances sur les TSA et les différentes approches éducatives	Projets personnalisés Attestations de formations Projets de groupe
Adapter les espaces et l'accessibilité aux particularités sensorielles des jeunes accompagnés	Espace de répit, Acquisition de matériel adapté, Rénovation des locaux	Salle de répit et apaisement Espace sensoriel Espaces travail sans distracteurs

FICHE ACTION		
Contribuer à la Réponse Accompagnée pour Tous par le développement de solutions nouvelles		
Objectifs opérationnels	Moyens	Indicateurs
Soutenir l'appropriation d'une vie en collectivité pour des jeunes éloignés de l'institution.	Développer les partenariats Avec les PCPE Admission progressive avec intervention à domicile	Taux admission situations prioritaires
Proposer des solutions inter institutionnelles pour jeunes en situation complexe	Travail partenarial	Admissions en temps partagé
Développer complémentarité institutionnelle sur le territoire.	Actualisation des documents institutionnels	

FICHE ACTION		
Soutenir une démarche inclusive et le développement partenarial avec les acteurs de droit commun		
Objectifs opérationnels	Moyens	Indicateurs
Proposer une organisation agile pour différents formats d'intervention adaptés aux besoins et aux attentes du jeune et de sa famille.	Comité de transformation de l'offre Travail partenarial Plan de transformation	Projet dispositif Nbre de conventions partenariat avec acteurs territoire
Développer les modalités de scolarité inclusive	Projets pédagogiques partagés avec les établissements scolaires Unités d'enseignement externalisée (1 ^{aire} et 2 ^{ndaire}) Temps partagés	Nbre projets pédagogiques inclusifs
Développer la fonction ressources auprès des autres acteurs de la prise en charge.	Formation sur « faire savoir » Identifier compétences à diffuser Actions de sensibilisation	Interventions auprès des acteurs de droit commun
Développer l'offre inclusive sur les autres temps de vie	Offre de répit (AIES) Inclusion autour des sports et culture Accueil périscolaire, transferts Étude de besoins Financements complémentaires	Groupe de travail sur rythme ouverture Jeunes bénéficiaires de répit
Développer l'inclusion dans les espaces publics	Exercice de la citoyenneté, apprentissage autonomie déplacements, stages Groupe Avenir Ados	ASSR Conventions de stages Attestation de compétences

FICHE ACTION		
Soutien aux aidants		
Objectifs opérationnels	Moyens	Indicateurs
Soutenir l'expression des jeunes et de leurs familles et les autres professionnels qui interviennent auprès du jeune.	CVS Enquêtes de satisfaction Rencontres thématiques Réunions d'informations	
Soutenir l'exercice de la parentalité	Entretiens avec les professionnels Cafés parents Rencontres festives	Nbre de rendez-vous familles Taux participation des familles
Faire le lien avec les autres acteurs de la prise en charge des jeunes	Conventions de partenariat Information	

FICHE ACTION		
Contribuer à l'autodétermination et l'accès aux droits pour les personnes en situation de handicap		
Objectifs opérationnels	Moyens	Indicateurs
Favoriser l'accès aux soins des personnes en situation de handicap	Atelier de prévention santé. Dépistage bucco-dentaire Transmission éléments d'information sur DMP	Nbre de jeunes ayant bénéficié d'une action de prévention Nbre de jeunes ayant une fiche renseignement sur le DMP

Apporter une information éclairée sur la vie affective et intime des personnes en situation de handicap	Ateliers d'information sur l'EARS Groupe de travail sur l'exercice de l'EARS au sein de l'établissement Réunion d'échanges avec les parents	Nbre de jeune ayant bénéficié d'une action d'information sur l'EARS
Développer la participation des personnes accueillies au sein des instances de représentation	CVS Apprentissage sur les élections Traduction en FALC des outils institutionnels	
Promouvoir l'autodétermination des personnes accueillies sur leur projet de vie en soutenant l'élaboration de ce projet	Recueil des attentes et des besoins du jeune et de sa famille Outils de recueil pour jeunes non verbaux Interprétariat pour familles allophones Projet personnalisé en FALC	Projet personnalisé construit à partir des besoins selon nomenclature SERAFIN PH
Promouvoir l'accès au sport	Référent sport Partenariats avec clubs sportifs	Nbre de jeunes bénéficiaires Charte de la pratique sportive

FICHE ACTION		
Contribuer à l'accessibilité universelle et au développement durable		
Objectifs opérationnels	Moyens	Indicateurs
Limiter la fracture électronique (usagers, salariés)	Formations, sensibilisations Tutoriels	Nbre d'accès aux outils numériques Taux d'usagers utilisant les outils numériques Taux de salariés utilisant les outils numériques
Mettre en œuvre une communication alternative améliorée.	Formations Achat / construction outils CAA Signalétique établissement	Outils CAA Signalétique
Permettre la compréhension par tous de nos outils institutionnels	Traduction des documents institutionnels en FALC et en langage imagé	Version FALC outils loi 2002-2
Renforcer l'accessibilité de nos locaux en lien avec le propriétaire bailleur	Outils de signalétique pour personnes présentant des troubles visuels Chromatologie adaptée aux TSA	Programme de travaux Calendrier ADHAP (en lien avec le propriétaire)
Développer des pratiques vertueuses sur le plan environnemental	Plan de tri et gestion déchets Plan d'économies d'énergie Recherche de financement pour rénovation énergétique Intégrer dimension RSE dans politique achats Valoriser les efforts réalisés pour en faire un outil éducatif et pédagogique.	Procédure déchets Note sensibilisation économies énergies Procédure achats

FICHE ACTION		
La QVT par un cadre de travail structurant et soutenant		
Objectifs opérationnels	Moyens	Indicateurs
Développer l'appropriation des bonnes pratiques professionnelles	Fonds documentaire Réunions thématiques Sensibilisation nouveaux arrivants	Comptes rendus Nbre nouveaux salariés formés à la bientraitance et les RBPP
Renforcer, pérenniser et sécuriser nos pratiques professionnelles.	Formaliser nos processus d'intervention. Former les professionnels	Procédures Attestations de formation
Développer la qualité de vie au travail et l'attractivité de nos établissements	Accords entreprise Commission qualité de vie au travail Réunions qualité	
Mise en place d'une GPEC en faveur de la QVT	Entretiens annuels, fiches de poste, plan de formation,	Taux salariés ayant bénéficié d'un entretien Taux salariés ayant bénéficié d'une action de formation Nbre actions de formations
Proposer des perspectives d'évolution professionnelle	Plan de formation Accueil de stagiaires Accueil de missions services sanitaires Mobilité interne	Nbre de stagiaires Nbre de jours de formation Nbre de salariés ayant bénéficié d'une évolution professionnelle (mobilité, promotion)
Soutenir le renfort de nos moyens humains, notamment sur le plan thérapeutique et paramédical.	AMI Dialogue de gestion CPOM Recrutement	Effectif autorisé et installé
Favoriser l'échange de pratiques	GAPP Réunions inter -métiers Réunion inter -établissements	Compte-rendu réunions

FICHE ACTION		
Moderniser notre système d'information et de communication		
Objectifs opérationnels	Moyens	Indicateurs
Déploiement d'outils métiers sécurisés dédiés	DUI Messagerie sécurisée santé GTA	Nbre de dossiers déployés Nbre de salariés utilisateurs
Renforcer la cyber sécurité	Actions sensibilisation Renouvellement mots passe Procédure accès informatique	Audits internes
Développer des outils modernes de communication avec les salariés et les familles	Portail usager du DUI Messagerie sécurisée de santé	Nbre utilisateurs
Développer la visibilité institutionnelle de l'établissement et de l'AIES	News letter Site internet Pages réseaux sociaux	Nbre actualités sur l'établissement Nbre de vues sur actualités
Utiliser les outils du territoire partagés (Via Trajectoire, ROR, DMP)	Formations Actualisation de l'annuaire ROR	Fréquence actualisation Taux des notifications traitées Taux de demande de DUDA

FICHE ACTION		Démarche qualité et gestion des risques
Objectifs opérationnels	Moyens	Indicateurs
Améliorer la gestion des risques de maltraitance	Cartographie des risques Création d'outils de repérage pour les professionnels et les personnes accompagnées Formation des professionnels	Cartographie créée Nombre de formations Nombre de réunions
Inscrire l'établissement dans une démarche d'amélioration continue de la qualité	Comité de pilotage qualité Actualiser le Plan d'Amélioration de la Qualité au moins 2 fois par an Réaliser une auto-évaluation courant 2027	Nombre de réunions Suivi du PAC Auto-évaluation
Déployer le programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail (PAPRI Pact)	DUERP Plan d'action Bilan aux IRP Plan de formation qualité	Suivi plan d'action Suivi des risques résiduels

Annexes

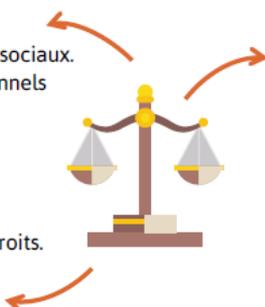
I. Annexe 1 : définition projet en FALC

Le projet d'établissement, c'est quoi?

La loi du 2 janvier 2002

protège les droits des personnes dans les établissements médico-sociaux. Elle rend le travail des professionnels plus clair et compréhensible.

Le projet d'établissement est un document important. Il aide à mettre en place ces droits. Il fixe des buts à atteindre sur une durée de cinq ans.



Le décret du 29 février 2024

donne de nouvelles règles pour écrire le projet d'établissement

Ces règles ont pour but de :

- Améliorer la qualité
- Aider tout le monde à travailler ensemble
- Mieux protéger les personnes accompagnées

01 Le projet d'établissement c'est quoi ?

Un projet d'établissement c'est un peu comme mon projet personnalisé
Moi, j'ai un projet personnalisé d'accompagnement;
Mon projet donne mes objectifs pour un an.

Le projet d'établissement c'est pareil
C'est le projet personnalisé de l'établissement
Il définit :

- La manière dont l'établissement fonctionne
- Ce que l'établissement va faire dans les 5 prochaines années
- Comment l'établissement va le faire





02 Qui écrit le projet d'établissement ?



Beaucoup de personnes participent à l'écriture du projet d'établissement

- La direction et les responsables de l'établissement
- Les professionnels
- Les personnes accompagnées
- Le Conseil de la Vie Sociale
- Les organismes financeurs comme l'Agence Régionale de Santé ou le Conseil départemental.

D'autres personnes sont invitées à donner leur avis

- Les familles des personnes accompagnées
- Les partenaires avec qui l'établissement travaille. Par exemple la mairie, ou une autre association.



03 Il y a quoi dans le projet d'établissement ?

La manière dont l'établissement fonctionne :

- Son histoire : Les grandes étapes et les évolutions depuis sa création.
- Ce qu'il fait : Les missions et les services que l'établissement propose.
- Qui il accueille : par exemple l'âge et les besoins des personnes accompagnées
- Qui y travaille : Les types de professionnels et de bénévoles et leurs rôles
- Quelle formation il donne aux professionnels

La manière de travailler avec les autres :

- Avec qui et comment il travaille avec les autres : par exemple les partenaires, associations ou professionnels extérieurs.

La protection des personnes accompagnées :

- Comment il repère les dangers : Les outils et méthodes pour identifier les risques
- Comment il signale les problèmes
- Comment il en parle aux personnes accueillies
- Comment il forme le personnel par exemple sur les risques, sur comment repérer des maltraitances, et les actions pour améliorer
- Qui contacter en cas de problème

L'amélioration de la qualité :

- Comment il vérifie la qualité de son travail
- Ce qu'il veut faire mieux

La manière dont est écrit le projet :

- Qui participe pour écrire le projet
- Comment on le change.

Qui peut voir le projet

- A qui il est envoyé par exemple les organismes financeurs comme l'Agence Régionale de santé ou le Conseil Départemental.
- Où il est affiché : par exemple à côté du règlement intérieur, de la charte des droits, de la liste des personnes qualifiées, et du CVS.
- Si il est facile à lire et le comprendre pour tout le monde, par exemple les personnes accompagnées, les familles, les professionnels les partenaires

La vérification et le suivi :

- Si tout est bien écrit dans le projet :
- Si tout le monde l'a bien reçu :
- Une liste de suivi pour vérifier que tout est bien fait.



II. Annexe 2 : définition des prestations selon la nomenclature SERAFIN-PH

1. Axe 1 - autonomie

BESOINS en matière d'AUTONOMIE <i>Ce que l'on vise</i> <i>(Le pour quoi de nos missions)</i>	PRESTATIONS DIRECTES en matière d'AUTONOMIE <i>Comment on le fait ? Moyens ?</i>
<p><i>Besoins en lien avec l'entretien personnel</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer des compétences fonctionnelles et organisationnelles pour les gestes de la vie quotidienne : • Habillage • Repas • Santé / Hygiène • Apprentissage de la propreté • Prendre soin de ses affaires • Se déplacer 	<p><i>Accompagnement pour les actes de la vie quotidienne</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Accueil/départ IME + transitions qui amènent à des rituels au quotidien d'habillage/déshabillage • Activité piscine • Les temps de change • Utilisation de consignes verbales / guidances gestuelles • Supports visuels + séquentiels • Ateliers cuisine / Repas de groupe • Ateliers santé / brossage de dents • Atelier goût • Utiliser les différents temps de la journée pour proposer des rituels autour du lavage de mains • Travail autour des prérequis à la motricité fine (manipulations diverses et variées) • Repères visuels et différents aménagements des espaces éducatifs • Temps de repas • Sorties en ville / commerces de proximité • Repas de groupes (listes de courses, mise de table, gestion du budget et de l'équilibre alimentaire, préparation d'un repas...) • Stages en interne • Atelier autonomie dans la ville • Rituels de rangement (fin d'activité, fin de journée) • Intervenants EARS et groupe EARS
<p><i>Besoins en lien avec les relations et les interactions avec autrui</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser l'émergence de la parole/de la communication orale • Exprimer des choix • Exprimer des ressentis/des émotions • Exprimer des demandes • Soutenir le langage 	<p><i>Accompagnement pour la communication et les relations avec autrui</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'espaces d'accueil collectif • Création d'espace/temps permettant aux jeunes de s'exprimer • Utilisation d'outils de communication alternative et améliorée : • <i>Pictos, photos, signes Makaton, EDT collectifs et individuels, tableaux de choix, communication par l'objet, classeurs picto (à venir : support numérique), schémas séquentiels, cahiers de vie...</i>

BESOINS en matière d'AUTONOMIE <i>Ce que l'on vise</i> <i>(Le pour quoi de nos missions)</i>	PRESTATIONS DIRECTES en matière d'AUTONOMIE <i>Comment on le fait ? Moyens ?</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Apprendre à s'adresser de manière adaptée à l'autre • Favoriser la prise de parole en groupe • Développer les prérequis au langage (regard, pointage...) • Permettre aux jeunes de s'exprimer • Faciliter la participation à son projet • Faciliter la participation à la vie sociale de l'établissement • Faciliter la compréhension de consignes et du langage oral + outils de communication • Favoriser les conditions d'écoute active • Permettre une inscription dans le collectif 	<ul style="list-style-type: none"> • Guidance verbale • Mimétisme • Partenariats avec les orthophonistes • Collaboration avec les familles • Accompagnement thérapeutique • Outils pédagogiques : amorçage... • Ateliers : musicothérapie / chants / échange par l'image / contes / communication / théâtre / sensoriel • Ateliers habiletés sociales • Autonomie dans la ville : aller à la rencontre des commerçants • Jeux de rôle • Sorties habituelles : courses / marché • Médiations sportives et culturelles • Inclusion école (cour de récréation à l'UEE, Ecole des sports au gymnase) • Jeux de société à plusieurs • Jeux symboliques • Création d'espaces d'expression des émotions • FALC (à développer) • Recueil des souhaits des jeunes et leurs familles • Festivités IME qui rythment l'année • Adaptation des locaux (petits espaces/petits groupes) et de l'environnement • La signalétique • Apprentissage d'un mode de communication • Stages à l'IME • CVS / Elections des délégués / Participation à la vie citoyenne
<p><i>Besoins pour la mobilité et prendre des décisions adaptées et pour la sécurité</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Se repérer dans le temps et l'espace • Faciliter la compréhension dans certaines situations de la vie quotidienne • Faciliter la compréhension des consignes • Permettre au jeune de participer aux activités prévues dans son emploi du temps • Favoriser la gestion des émotions • Apaiser les comportements problématiques • Faciliter la participation à son projet 	<p><i>Accompagnement pour la mobilité</i> <i>Accompagnement pour prendre des décisions adaptées et pour la sécurité</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Groupe Autonomie dans la ville • ASSR 1 et 2 • Travail autour du code de la route, piéton et cycliste • Atelier vélo • Rappel des règles de sécurité autour des véhicules lors des sorties • Règles de sécurité et d'hygiène autour d'un atelier alimentaire (repas de groupe, atelier cuisine, pâtisserie...) • Emploi du temps visuel, individuel et collectif • Utilisation des salles de répit • Touchers thérapeutiques • Entretien thérapeutiques

BESOINS en matière d'AUTONOMIE <i>Ce que l'on vise</i> <i>(Le pour quoi de nos missions)</i>	PRESTATIONS DIRECTES en matière d'AUTONOMIE <i>Comment on le fait ? Moyens ?</i>
<ul style="list-style-type: none"> Faciliter la participation à la vie sociale de l'établissement Faciliter la compréhension des consignes Faciliter la prise de conscience de l'autre et de soi 	<ul style="list-style-type: none"> Ateliers en groupe (médiation animale, esthétique, habiletés sociales...) CAA

2. Axe 2 – Participation sociale

BESOINS en matière de PARTICIPATION SOCIALE <i>Ce que l'on vise</i> <i>(Le pour quoi de nos missions)</i>	PRESTATIONS DIRECTES en matière de PARTICIPATION SOCIALE <i>Comment on le fait ? Moyens ?</i>
Accompagnement pour exercer ses droits	
<p><i>Besoins pour accéder aux droits et à la citoyenneté</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Permettre la participation à son PIA Favoriser l'expression du jeune et de sa famille 	<p><i>Accompagnement à l'expression du projet personnalisé</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Module pédagogique sur la citoyenneté Mise en place du préprojet Recueil de la parole du jeune Recueil des choix d'ateliers ou d'activités <p><i>Accompagnement à l'exercice des droits et libertés</i></p> <ul style="list-style-type: none"> CVS Election des délégués (bureau de vote) Mise à disposition des documents institutionnels en FALC (règlement de fonctionnement, PE)
Accompagnement pour exercer ses rôles sociaux	
<p><i>Besoins en lien avec la vie scolaire</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Permettre l'accès à la posture d'élève Avoir les repères spatio-temporels Apprendre à respecter un cadre Aménager les séances en petits groupes voire en individuel Adapter les notions pédagogiques Faciliter la compréhension de consignes 	<p><i>Accompagnement pour mener sa vie d'élève</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Emplois du temps individuels Formats et durées de séances Supports pédagogiques adaptés Contenus pédagogiques adaptés Communication adaptée (visuelle ou gestuelle) UEI UEE Parcours partagé Ateliers transversaux (sorties cinéma, expositions, RDG, visite caserne des pompiers...) Temps périscolaires (récréation, repas UEE)

BESOINS en matière de PARTICIPATION SOCIALE <i>Ce que l'on vise</i> <i>(Le pour quoi de nos missions)</i>	PRESTATIONS DIRECTES en matière de PARTICIPATION SOCIALE <i>Comment on le fait ? Moyens ?</i>
<p><i>Besoins transversaux en matière d'apprentissage et pour Préparer sa vie pré-professionnelle</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Gagner en autonomie • Se repérer dans la journée • Respecter des consignes • Être en relation avec un interlocuteur • Adapter la communication • Travailler les habiletés sociales • Adapter sa posture, son comportement face à l'autre <p><i>Besoins pour la vie familiale, la vie affective et sexuelle</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Avoir conscience de son corps, du schéma corporel • Notion de consentement • Permettre la différenciation des genres et des générations <p><i>Besoins pour apprendre à être pair-aidant</i></p>	<p><i>Accompagnement pour préparer sa vie pré-professionnelle</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Stages internes et externes • Groupe Avenir • Duoday • Journée des métiers • Visites des EMPro <p><i>Accompagnement de la vie familiale, de la parentalité, de la vie affective et sexuelle</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Groupes EARS • Piscine • Ateliers de psychomotricité • Parcours moteur, sport en général • Guidance parentale <p><i>Accompagnement pour l'exercice des mandats électoraux, la représentation des pairs et la pair-aidance</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • CVS • Elections des délégués • Accompagnement sur la différence, la tolérance de l'autre, tutorat • Valorisation, encouragement à la prise d'initiatives
Accompagnement pour participer à la vie sociale et se déplacer avec un moyen de transport	
<p><i>Besoins pour participer à la vie sociale</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Acquérir les habiletés sociales • Favoriser la communication 	<p><i>Accompagnement du lien avec les proches et le voisinage</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Evénements festifs, rencontres extérieures • Activités extérieures (cinéma, courses dans la ville, autonomie dans la ville, expositions mairie...) • Vie de groupe, le vivre ensemble • Temps de repas <p><i>Accompagnement pour la participation aux activités sociales et de loisirs</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • UEE • Projet avec le périscolaire • Projet Rêves de Gosse • Partenariat Ecole des sports

BESOINS en matière de PARTICIPATION SOCIALE <i>Ce que l'on vise</i> <i>(Le pour quoi de nos missions)</i>	PRESTATIONS DIRECTES en matière de PARTICIPATION SOCIALE <i>Comment on le fait ? Moyens ?</i>
<p><i>Besoins pour se déplacer avec un moyen de transport</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Acquérir les habiletés sociales • Favoriser la communication • Conscience du danger • Se repérer dans l'espace 	<ul style="list-style-type: none"> • Médiations sportives (piscine, équitation, parcours moteur...) • Médiations culturelles (musicothérapie, visites expositions...) • Médiations sensorielles (médiation animale...) <p><i>Accompagnement pour le développement de l'autonomie pour les déplacements</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Autonomie dans la ville • Courses dans la ville • Groupe Avenir : autonomie dans les transports, semi-autonomie • ASSR 1 et 2 • Travail autour du code de la route, piéton et cycliste • Atelier vélo

3. Axe 3 – Soins et maintien & développement des capacités fonctionnelles

BESOINS en matière de SOINS et DEVELOPPEMENT CAPACITES FONCTIONNELLES <i>Ce que l'on vise</i> <i>(Le pour quoi de nos missions)</i>	PRESTATIONS DIRECTES en matière de de SOINS et DEVELOPPEMENT CAPACITES FONCTIONNELLES <i>Comment on le fait ? Moyens ?</i>
Soins somatiques et psychiques	
<p><i>Besoins pour entretenir et prendre soin de sa santé</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Faciliter l'accès au soin • Être en lien avec les familles • Hygiène corporelle, buccodentaire • Pouvoir exprimer la douleur, la situer • Prendre conscience de son corps et de son image • Sensibiliser les familles et les jeunes • Repérer les lieux et personnes référentes <ul style="list-style-type: none"> ○ Pour le soin physique et psychique • Assurer la continuité du soin 	<p><i>Soins médicaux à visée préventive, curative et palliative</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Prestations externalisées, médecine générale ou spécialistes • Ateliers de soins par l'infirmière • Communication auprès des familles • Mission sanitaire (étudiants en médecine) • Rhapsodif (soins dentaires) • Administration de médicaments • Points santé avec les familles <p><i>Soins techniques et de surveillance infirmiers ou délégués</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Soins infirmiers <p><i>Prestations de psychologues</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Entretiens individuels • Entretiens familiaux

<ul style="list-style-type: none"> • Être capable d'exprimer ses émotions 	<ul style="list-style-type: none"> • Remédiation cognitive • Guidance parentale • Ateliers groupaux • Visites à domicile • RDV Préprojet • Elaboration du projet thérapeutique • Evaluations psychologiques <p style="text-align: center;"><i>Prestations des pharmaciens et préparateurs en pharmacie</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Prestations externalisées <p style="text-align: center;"><i>Prestations des auxiliaires médicaux, des instructeurs en locomotion et avéjistés</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Orthophonie (Prestations externalisée) • Psychomotricité
--	---

4. Axe - Fonctions logistiques

Les prestations logistiques sont assurées par le personnel de l'établissement, d'une part, et par des prestataires extérieurs sélectionnés sur la base d'un cahier des charges, d'autre part : transport, entretiens locaux, maintenance.

La négociation a été menée au niveau du pôle pour obtenir de meilleures conditions financières.

L'agent technique de l'IME est aussi mobilisé sur les 3 établissements du pôle.

L'entretien et la maintenance des locaux sont aussi réalisés par la Mairie de la Celle Saint Cloud, pour les éléments relevant du propriétaire.

BESOINS en matière de support logistique <i>Ce que l'on vise</i> <i>(Le pour quoi de nos missions)</i>	PRESTATIONS LOGISTIQUES <i>Comment on le fait ? Moyens ?</i>
Locaux et autres ressources matérielles	
<ul style="list-style-type: none"> • Disposer de locaux et matériel suffisants et adaptés • Garantir l'état de fonctionnement des locaux 	<p>L'entretien et l'adaptation des locaux est réalisé conjointement par l'IME et la Mairie de la Celle Saint Cloud, bailleur, conformément à leurs obligations respectives</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réaliser les achats et investissements nécessaires • Suivre les stocks • Contrats d'entretien et de maintenance • Agent d'entretien pour réparation de 1^{ère} intention et/ou mise en sécurité
Hygiène, sécurité, entretien des locaux internes et extérieurs	
<ul style="list-style-type: none"> • Garantir la propreté, l'état de fonctionnement et la sécurité du matériel, mobilier et locaux • Assurer la sécurité physique et psychique de toutes les personnes présentes 	<ul style="list-style-type: none"> • Entretien du linge de table, des vêtements de travail et fournitures de ménage • Gestion des consommables d'entretien • Entretien des locaux, assuré par un prestataire externe et par deux professionnels de l'établissement, qui peuvent intervenir immédiatement en cas de besoin

BESOINS en matière de support logistique <i>Ce que l'on vise</i> <i>(Le pour quoi de nos missions)</i>	PRESTATIONS LOGISTIQUES <i>Comment on le fait ? Moyens ?</i>
Restauration collective	
<ul style="list-style-type: none"> Permettre aux jeunes de déjeuner sur place pour limiter les trajets et faire du repas un travail éducatif 	<ul style="list-style-type: none"> Prestation externalisée, avec livraison en liaison froide Remise en température et service assuré par les professionnels de l'établissement
Transport des usagers	
<ul style="list-style-type: none"> Permettre l'accès des jeunes domiciliés hors commune à l'IME Permettre l'accès aux prestations de soins externalisées sur le temps d'accueil avec les jeunes 	<ul style="list-style-type: none"> Transport domicile – IME assuré par un prestataire extérieur, sous contrat avec l'établissement Tournées supplétives assurées par l'agent technique dans la limite de ses disponibilités

5. Axe - Prestations GESTION, PILOTAGE et COOPERATION

Les prestations de pilotage sont assurées par le personnel de l'établissement en lien avec les services support du siège notamment dans les domaines des Ressources Humaines et de la Gestion budgétaire.

BESOINS en matière de soutien aux prestations directes <i>Ce que l'on vise</i> <i>(Le pour quoi de nos missions)</i>	PRESTATIONS INDIRECTES en matière de de GESTION, PILOTAGE et COOPERATION <i>Comment on le fait ? Moyens ?</i>
Management et Gestion des Ressources Humaines	
<ul style="list-style-type: none"> Disposer de l'effectif et des compétences disponibles Sécuriser le cadre de travail Guider l'action et définir le cadre institutionnel Organiser le développement des compétences 	<ul style="list-style-type: none"> Gestion administrative : contrats de travail, suivi du temps de travail, gestion des absences et remplacements... Pilotage de la fonction RH : plan de formation, entretiens annuels..., assurée conjointement par l'établissement et le siège social Encadrement des équipes Animation des réunions
Qualité & sécurité	
Entretenir la démarche d'amélioration continue Développement des compétences	Animation et suivi de la démarche qualité Groupe d'Analyse des Pratiques Professionnelles Supervision sur l'accueil des autistes
Gestion budgétaire, financière et comptable	
<ul style="list-style-type: none"> Disposer des moyens financiers Être en conformité avec la réglementation Permettre le contrôle et le reporting aux pouvoirs publics Dégager des marges de manœuvre financières 	<ul style="list-style-type: none"> Gestion comptable : achats, règlements Etablissement des rapports d'activité Recueil des indicateurs Contrôle budgétaire Politique d'achats
Information & communication	
<ul style="list-style-type: none"> Diffuser les informations nécessaires 	<ul style="list-style-type: none"> Tenue du dossier usager

BESOINS en matière de soutien aux prestations directes <i>Ce que l'on vise</i> <i>(Le pour quoi de nos missions)</i>	PRESTATIONS INDIRECTES en matière de de GESTION, PILOTAGE et COOPERATION <i>Comment on le fait ? Moyens ?</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Veiller à la fiabilité des informations disponibles • Fiabiliser et sécuriser les données personnelles • Assurer l'opérationnalité et la sécurisation du système d'information • Renforcer le lien avec les familles 	<ul style="list-style-type: none"> • Communication avec les familles • Piloter l'architecture du système d'information et la sécurité informatique • Organiser, animer et tracer les réunions • Rédiger et diffuser les rapports d'activité, les documents institutionnels
Relations avec le territoire	
<ul style="list-style-type: none"> • Apporter la lisibilité et la visibilité de l'établissement • Mobiliser les ressources externes • Devenir un établissement ressource • Contribuer à l'amélioration de l'offre sur le territoire 	<ul style="list-style-type: none"> • Etablir et suivre les conventions de partenariat • Participer aux instances du territoires • Représenter l'établissement dans les groupes de travail

6.

III. Annexe 3 : Engagement qualité de la direction

Proposer une prise en charge pertinente, au regard des besoins et des attentes des jeunes et de leurs familles, est une nécessité et une exigence que nous fixons.

Notre volonté d'adapter notre accompagnement aux spécificités, aux besoins particuliers des jeunes accueillis et au contexte législatif et réglementaire nous conduisent à questionner en permanence nos pratiques et à évoluer.

Dans cette perspective, notre principal objectif est d'assurer le développement et l'enrichissement de nos pratiques, tout en travaillant dans des conditions maximales de sécurité, de santé, de maîtrise de notre impact environnemental et en garantissant la qualité de nos actions, à savoir leur régularité et leur adéquation aux besoins.

En accord avec nos valeurs, nous porterons toute notre attention sur :

- Le recueil et l'évaluation des besoins des usagers.
- Le respect de la dignité physique et psychique de la personne accueillie.
- L'individualisation et la qualité de l'accompagnement proposé.
- La dimension interdisciplinaire de l'accompagnement et la cohérence des activités réalisées.
- La sécurité et la santé des personnes accueillies et des salariés.
- L'implication du personnel dans les actions d'amélioration de notre organisation.
- Un management bienveillant et soutenant pour la qualité de vie au travail.
- La contribution à la préservation de notre environnement.

Le pôle du pré d'Orient se mobilise pour mettre en œuvre un management basé sur le principe de l'amélioration continue, ceci pour :

Sécuriser et inscrire nos pratiques dans la durée et sur l'ensemble des établissements.

Pratiquer de manière régulière l'analyse de nos modalités d'intervention pour les faire évoluer au plus juste.

Traduire dans notre action au quotidien les recommandations des bonnes pratiques et les acquis de formation.

Nous imprégner enfin des expériences remarquables repérées dans d'autres établissements ou services.

La réalisation de ces objectifs nécessite que nous poursuivions et renforçons les actions entreprises en matière de qualité, santé, sécurité et environnement, notamment au travers du plan global d'actions et d'amélioration et de la prise en compte des retours d'expérience.

IV. Annexe 4 : Outils de la loi 2002-2

<ul style="list-style-type: none">• Le projet d'établissement	Consultable par tous au secrétariat et sur le serveur, et consultable sur le site de l'AIES
<ul style="list-style-type: none">• Le conseil de la vie sociale	3 réunions par an, comptes rendus affichés dans la salle de réunion et sur le serveur
<ul style="list-style-type: none">• Le livret d'accueil	Remis dès la visite de la personne accompagnée, et consultable sur le site internet de l'AIES
<ul style="list-style-type: none">• La charte des droits et libertés	Elle est remise dès la visite de la personne accompagnée et affichée dans le hall d'accueil
<ul style="list-style-type: none">• Le règlement de fonctionnement	Remis dès l'admission de la personne accompagnée, et consultable sur le site internet de l'AIES
<ul style="list-style-type: none">• Le contrat de séjour	Signé à l'admission de la personne accompagnée
<ul style="list-style-type: none">• Liste des personnes qualifiées	Affiché dans le hall d'accueil, et annexée au règlement de fonctionnement
<ul style="list-style-type: none">• Le projet personnalisé du jeune accompagné	Mis à jour une fois par an, consultable en format papier et informatique sur IMAGO

7.

V. Annexe 5 : Liste des abréviations

AIES	Association Insertion Education et Soins
ARS	Agence Régionale de Santé
CPOM	Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens
CVS	Conseil de la Vie Sociale
DPO	Délégué à la protection des Données
EI	Evènement Indésirable
EIG	Evènement Indésirable Grave
ESS	Equipe de Suivi de la Scolarisation
GAPP	Groupe d'Analyse des Pratiques Professionnelles
HAS	Haute Autorité de Santé
IMAGO	Logiciel métier du Dossier Unique de l'Usager
IME	Institut Médico-Educatif
MDH-PPH	Modèle du Handicap – Processus de Production du Handicap
MDPH - MDA	Maison Départementale des Personnes Handicapées, parfois renommée Maison de l'Autonomie
QVT	Qualité de Vie au Travail
RBPP	Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles
RGPD	Règlement Général de Protection des Données
SERAFIN -PH	Réforme de financement des services et établissements médico-sociaux et nomenclature des prestations réalisées
SESSAD	Service d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile
TSA	Troubles du Spectre Autistique
UEE	Unité d'Enseignement Externalisée